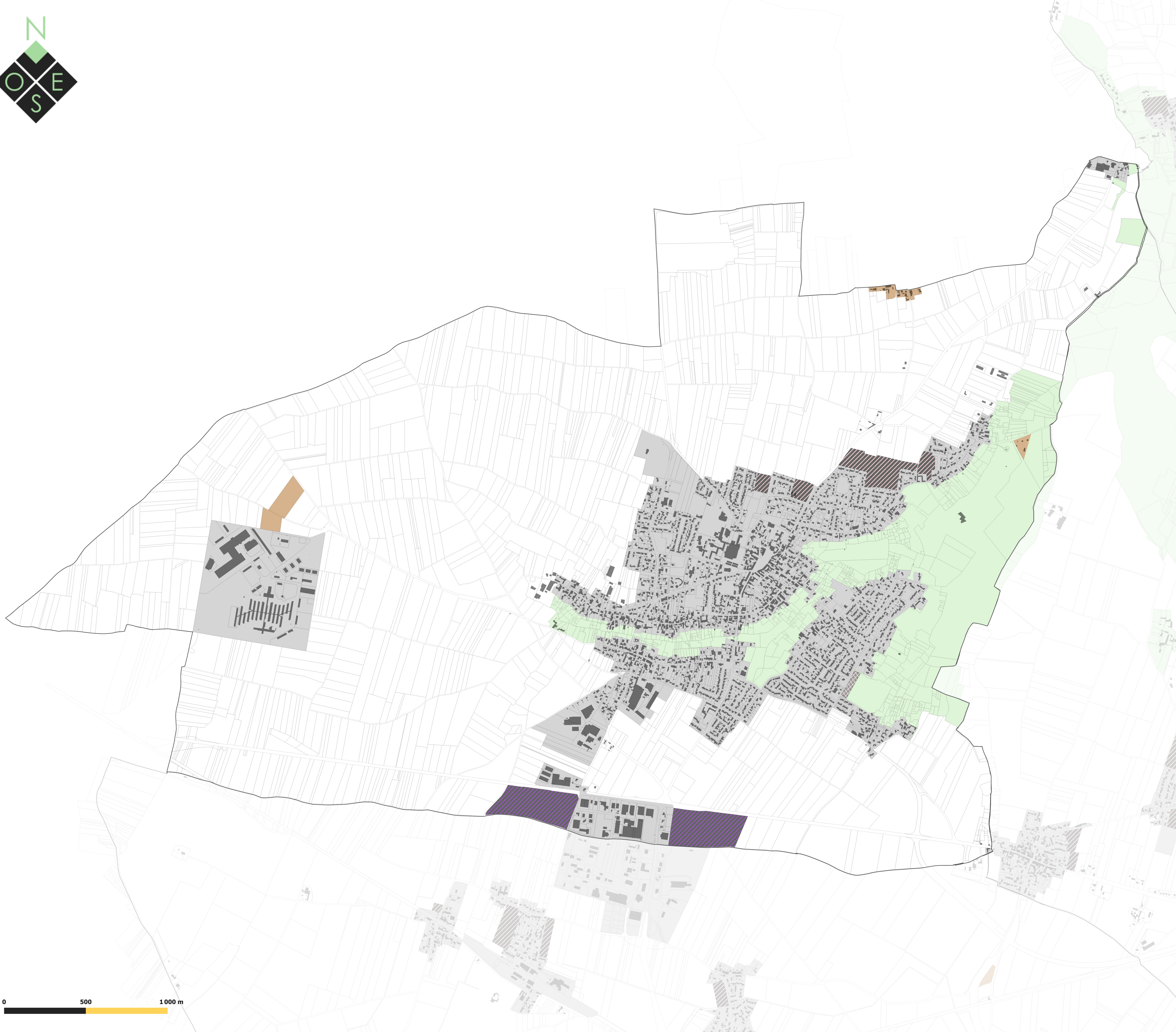




LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

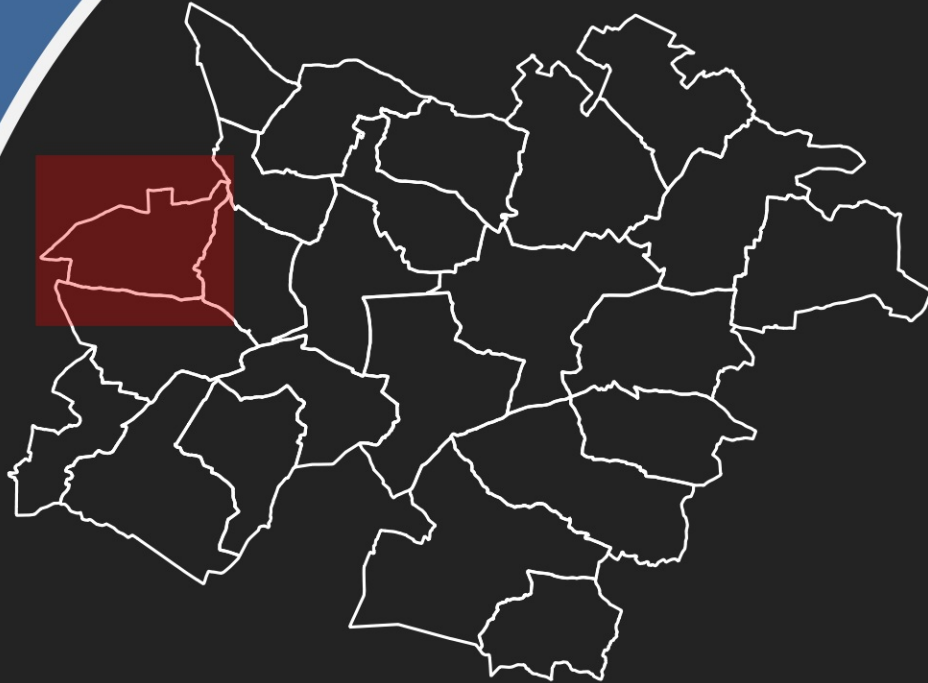
Echelle : 1:7498 ème

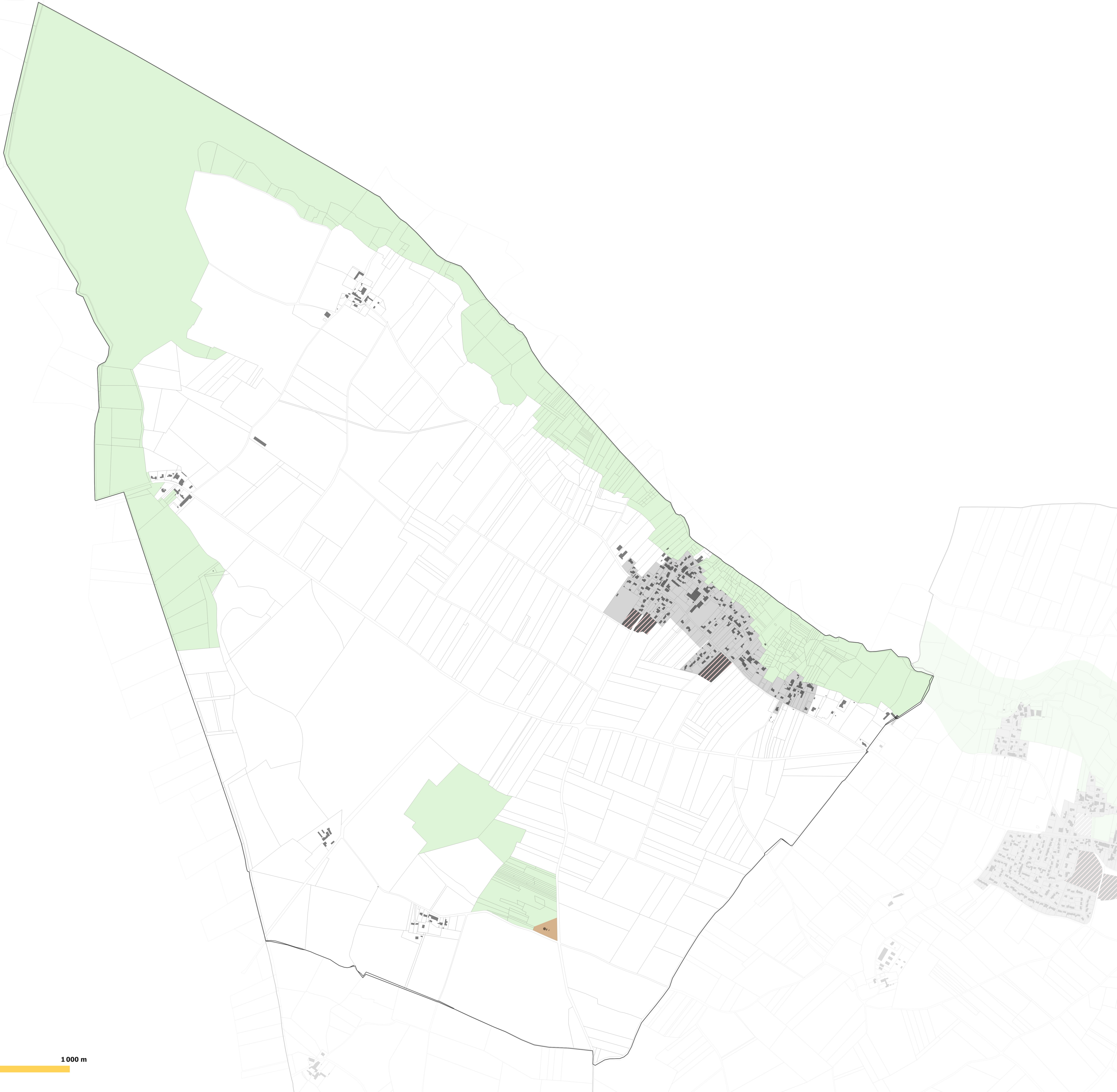
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ AIGREFEUILLE-D'AUNIS





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

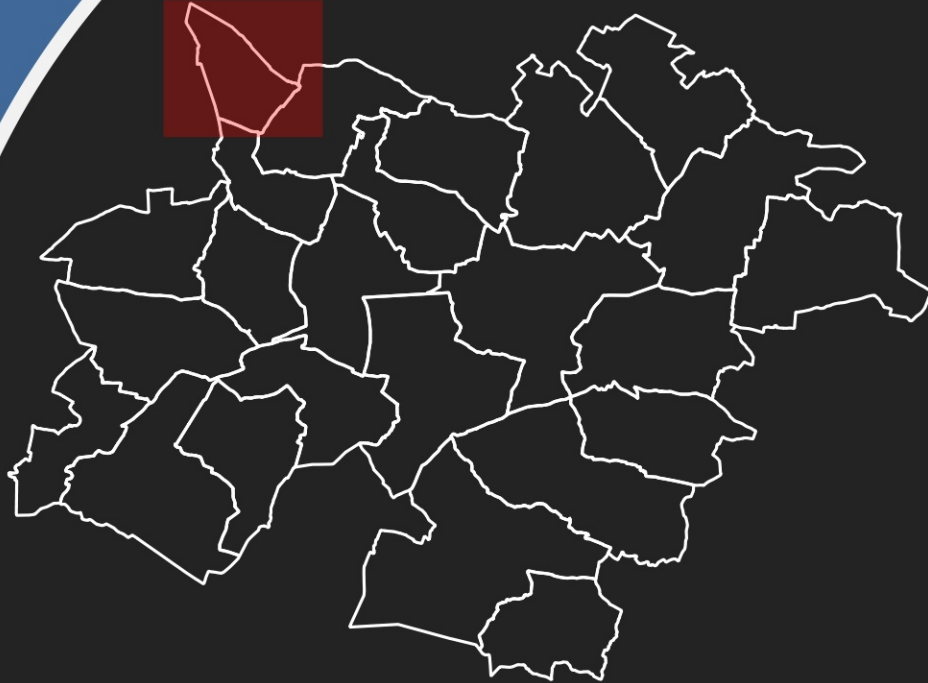
Echelle : 1:6025 ème

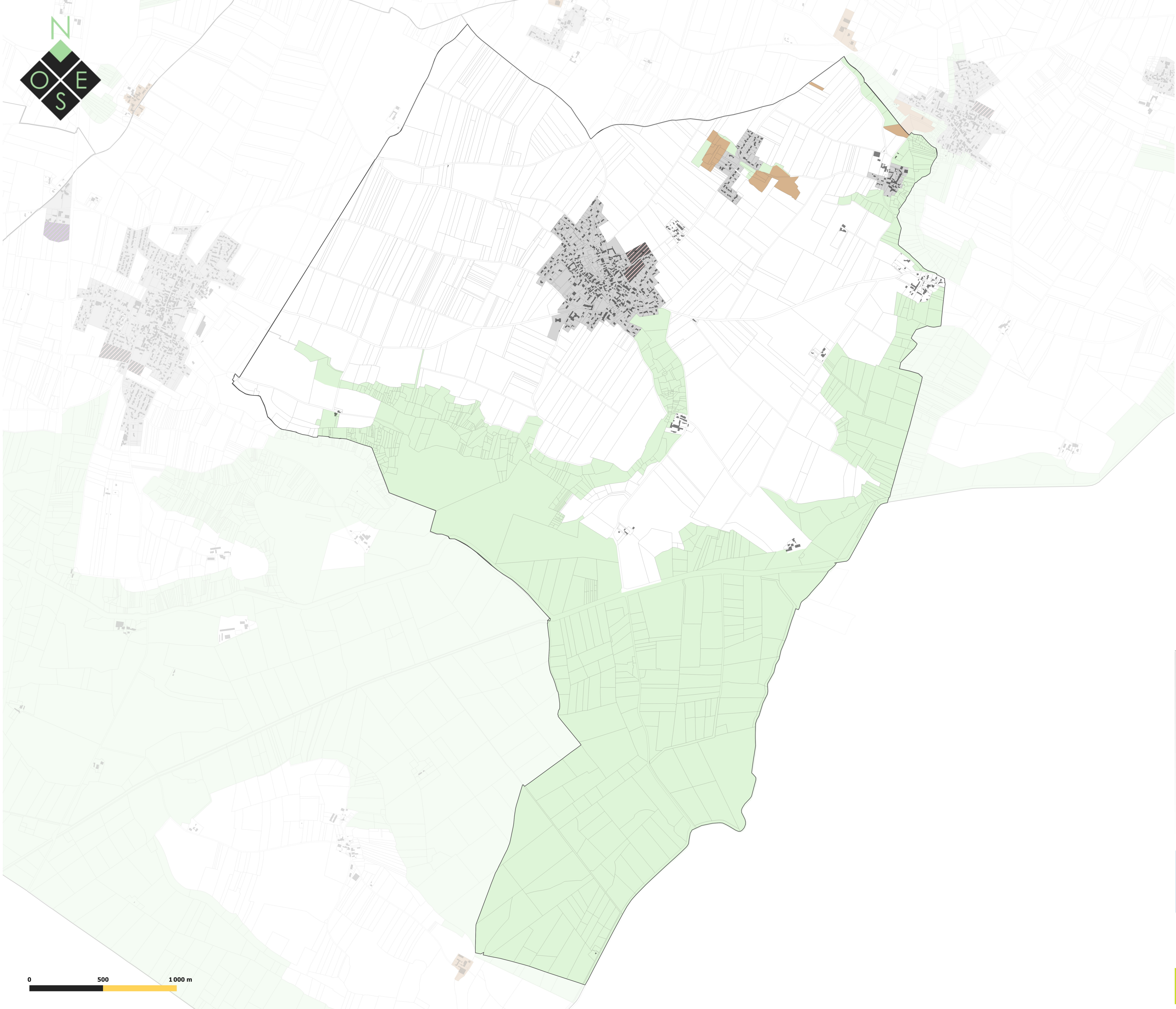
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ ANAIS





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



M^{re} Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique

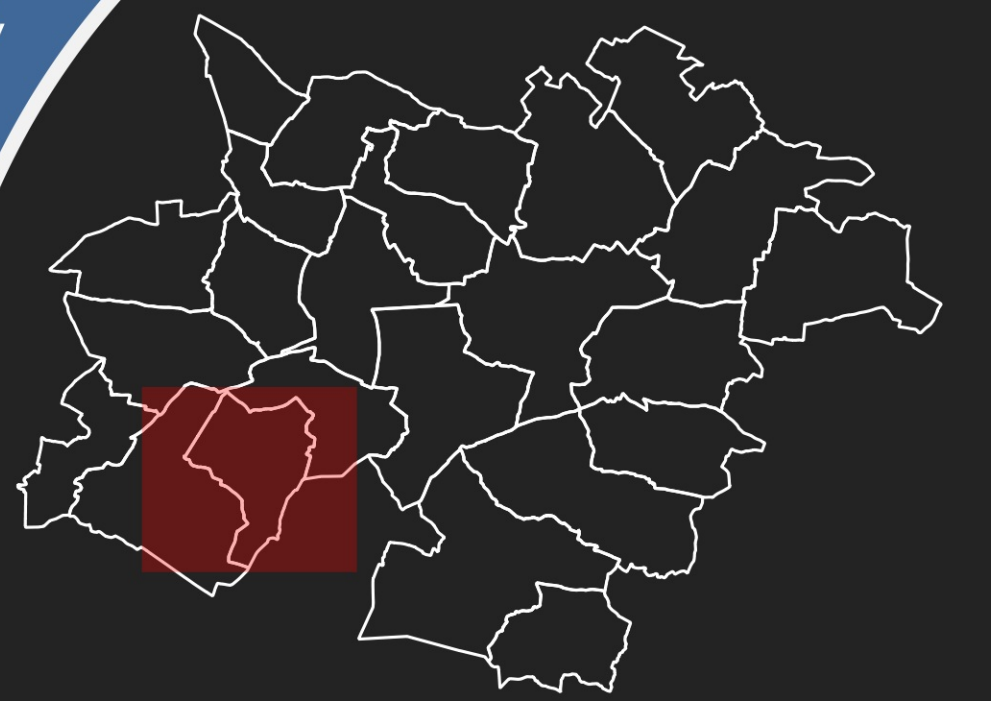
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

Echelle : 1:8131 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

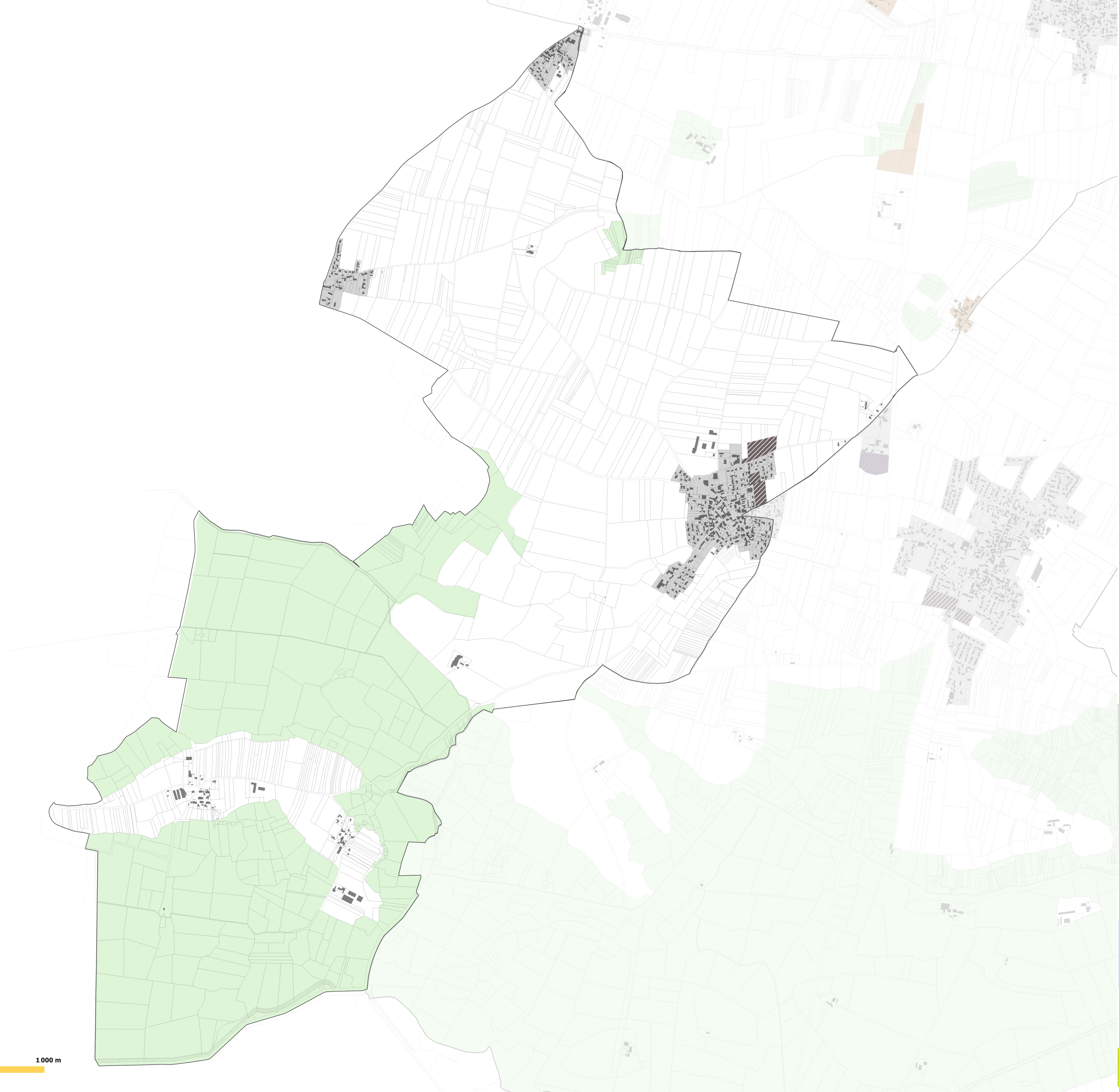
→ ARDILLIERES





CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

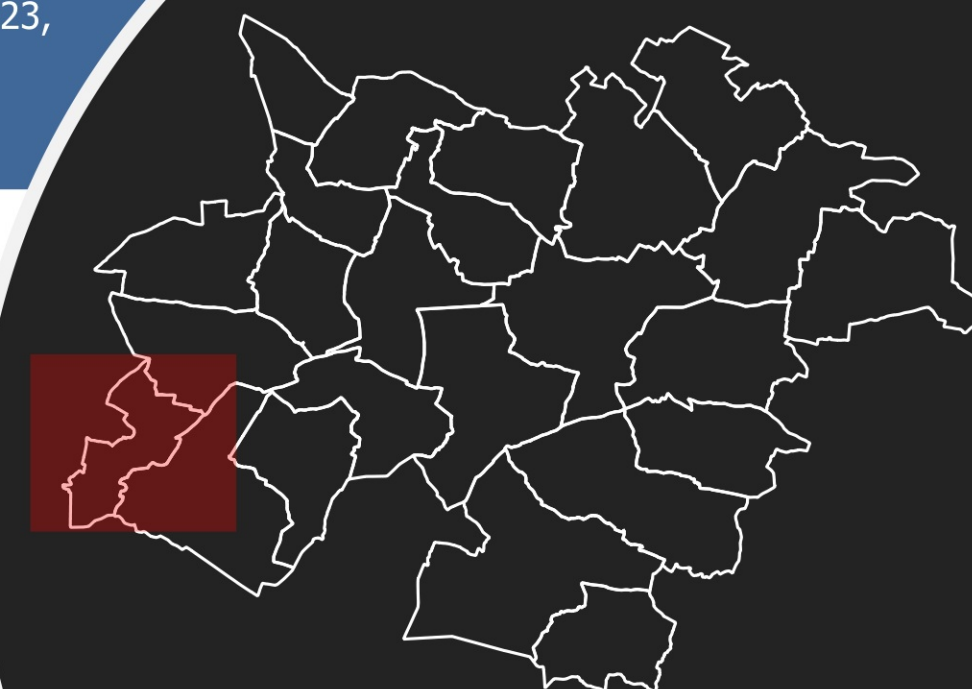
Echelle : 1:7790 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

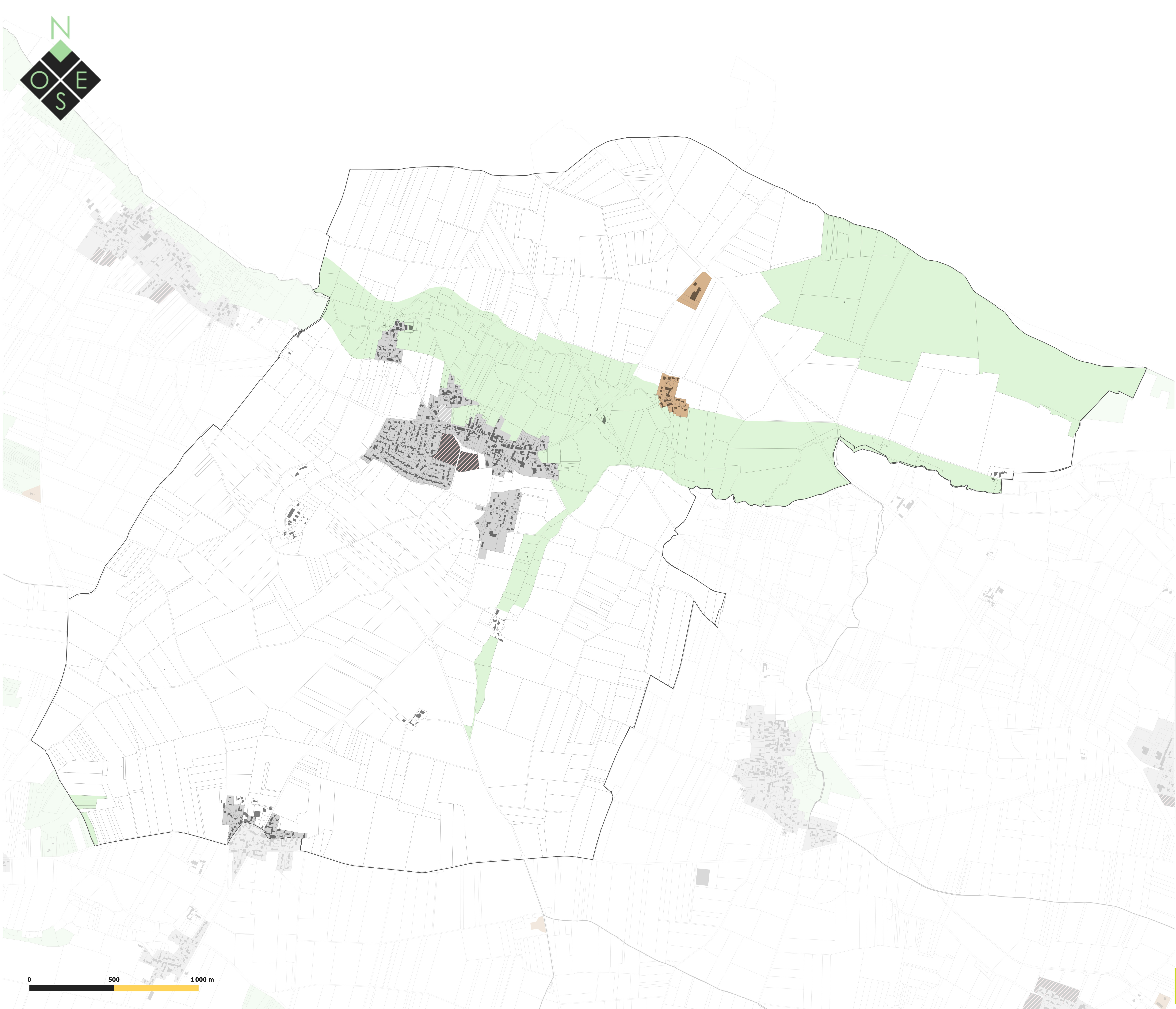


Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ BALLON



0 500 1000 m



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

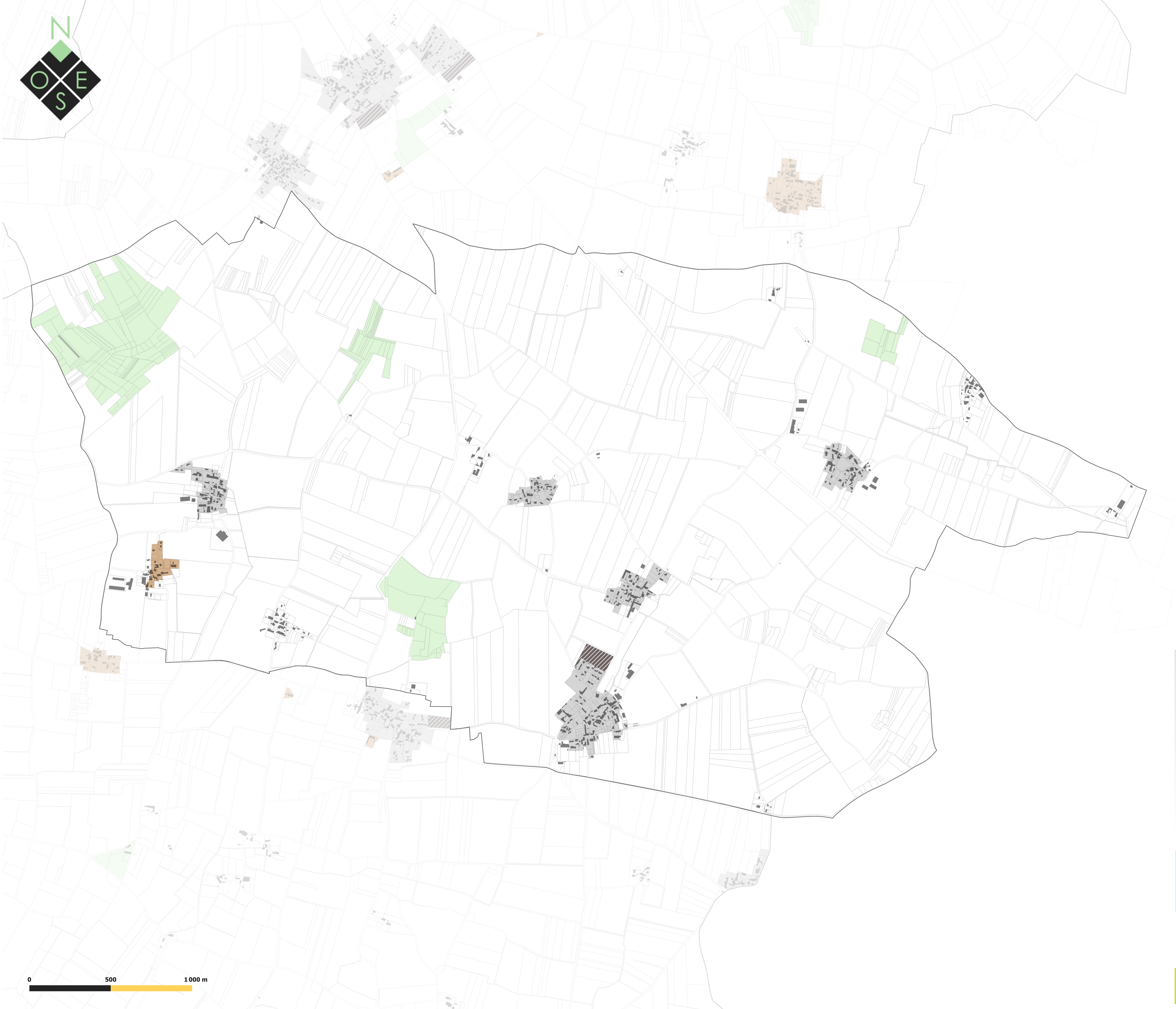
Echelle : 1:7081 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ BOUHET



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

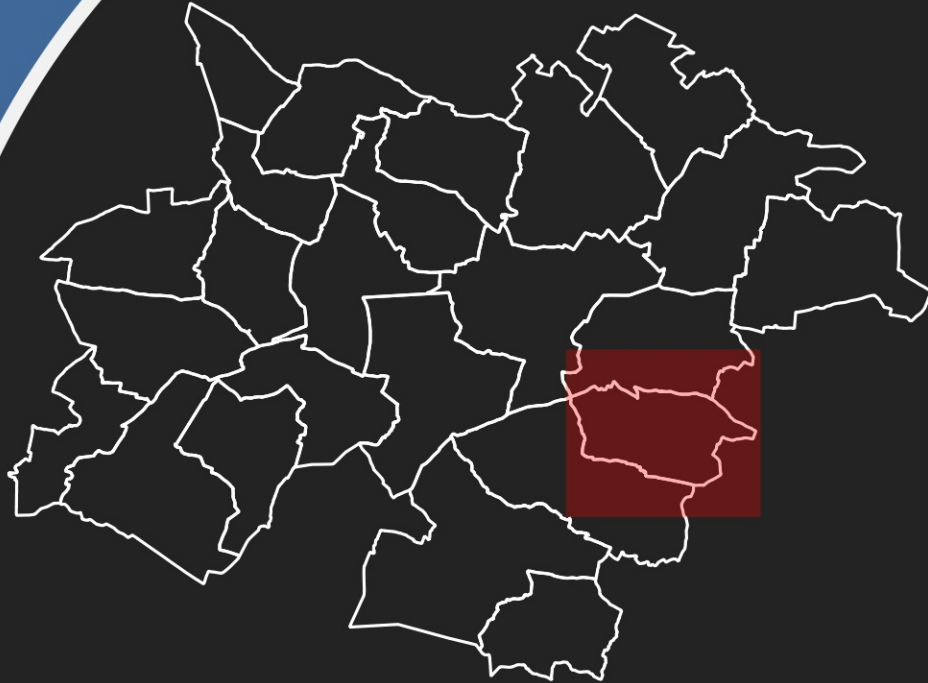
Echelle : 1:7363 ème

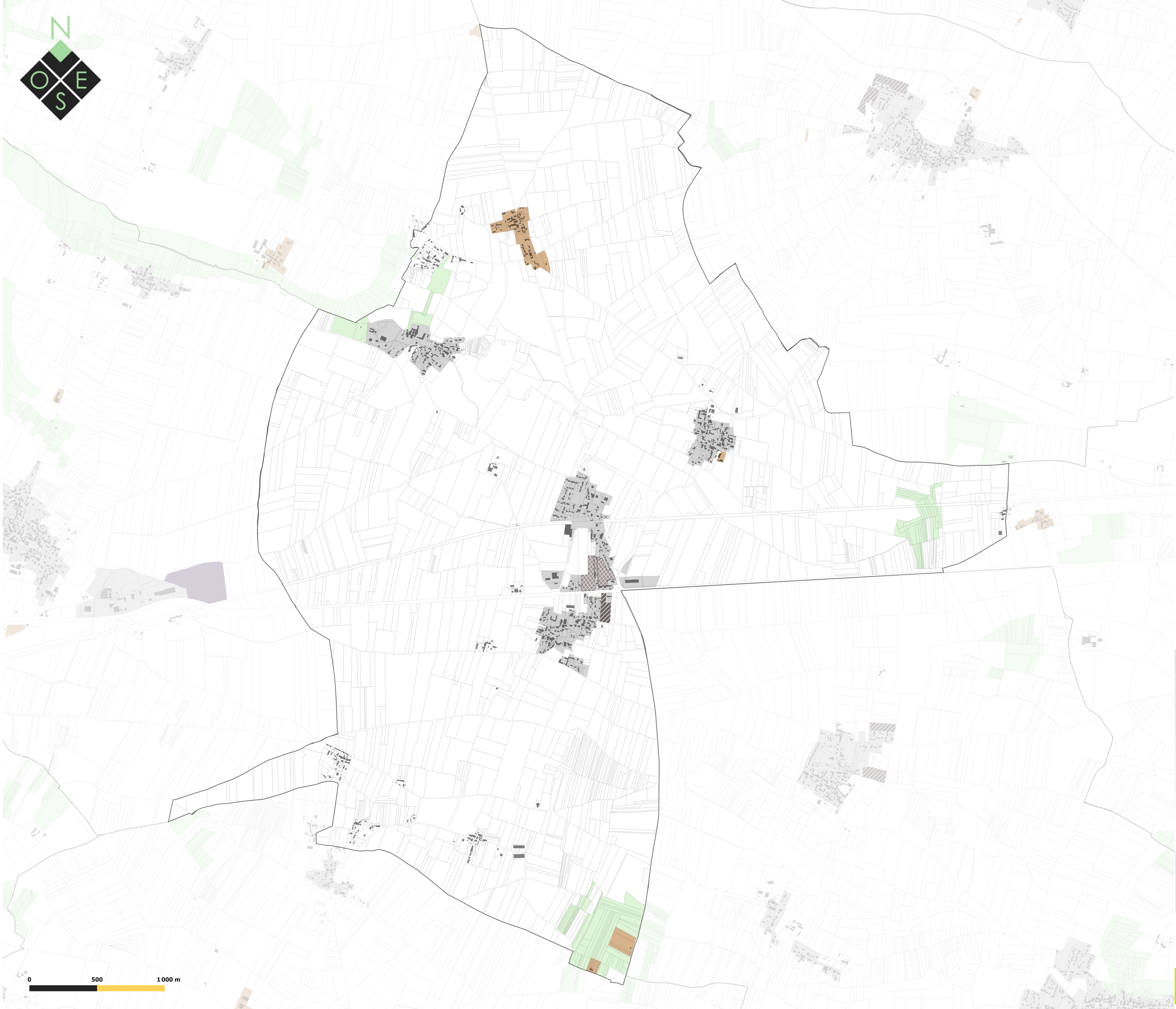
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ BREUIL-LA-REORTE





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique

4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

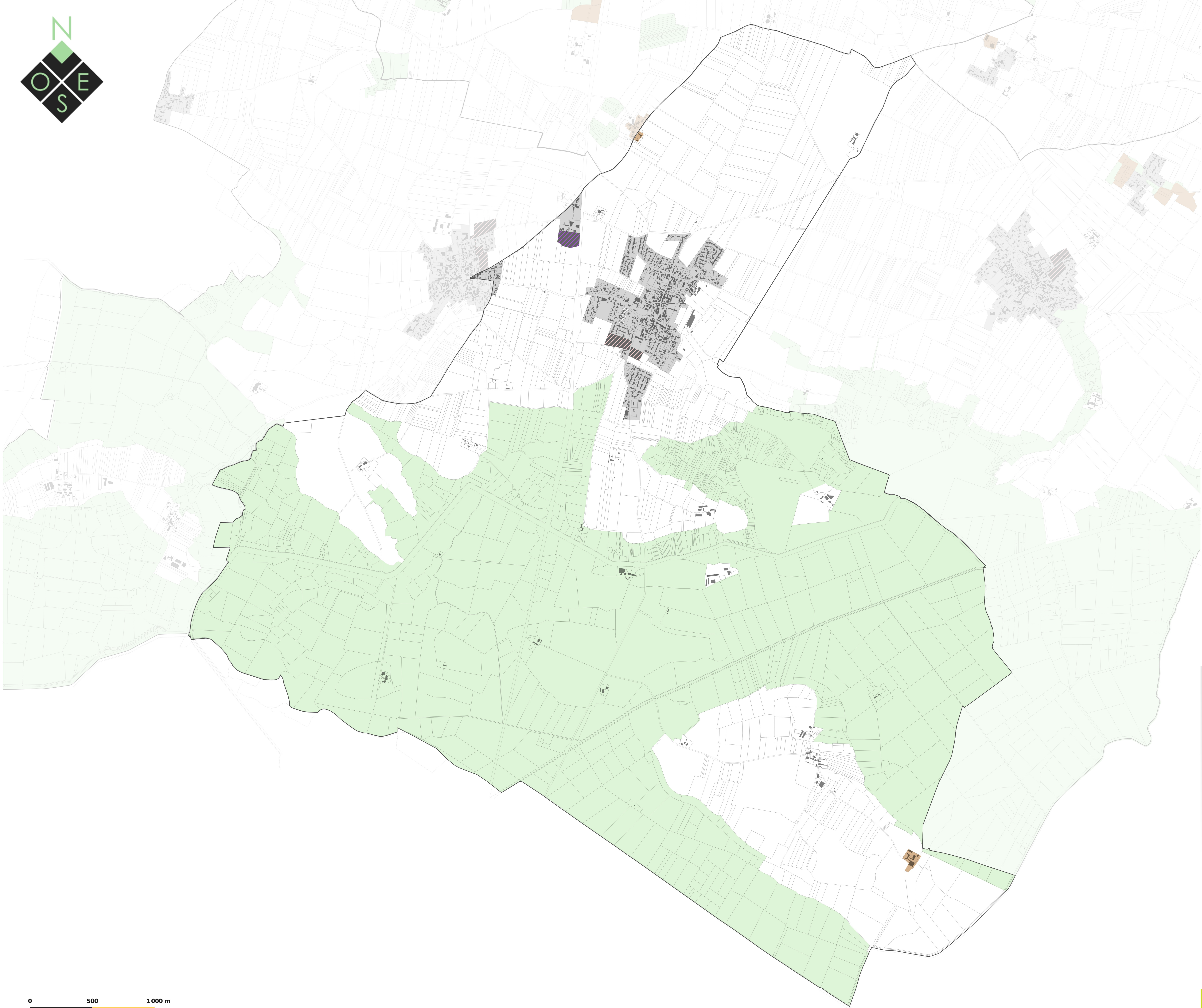
Echelle : 1:8845 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

→ CHAMBON

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

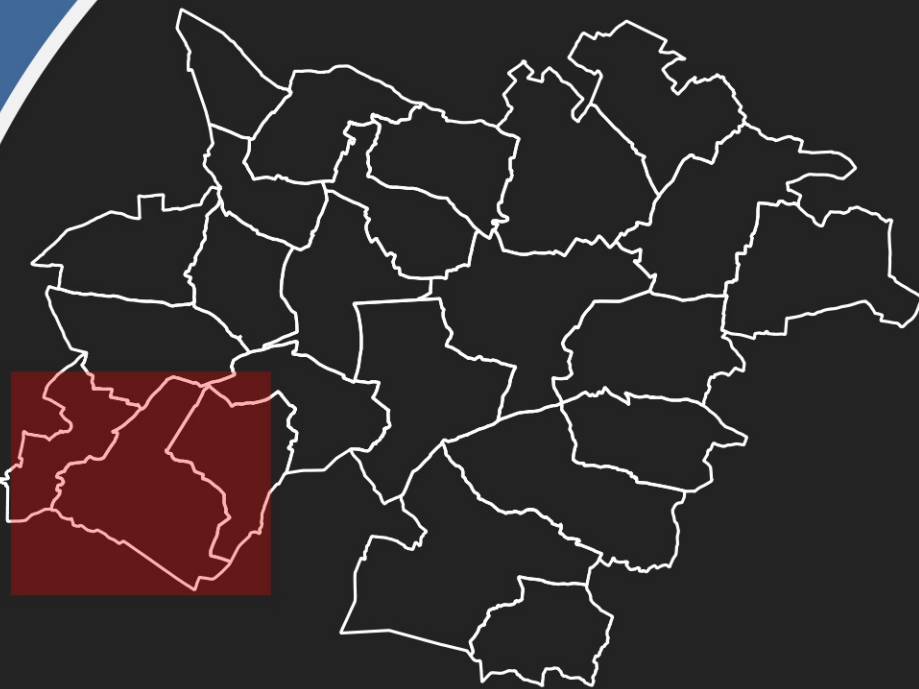
Echelle : 1:9832 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

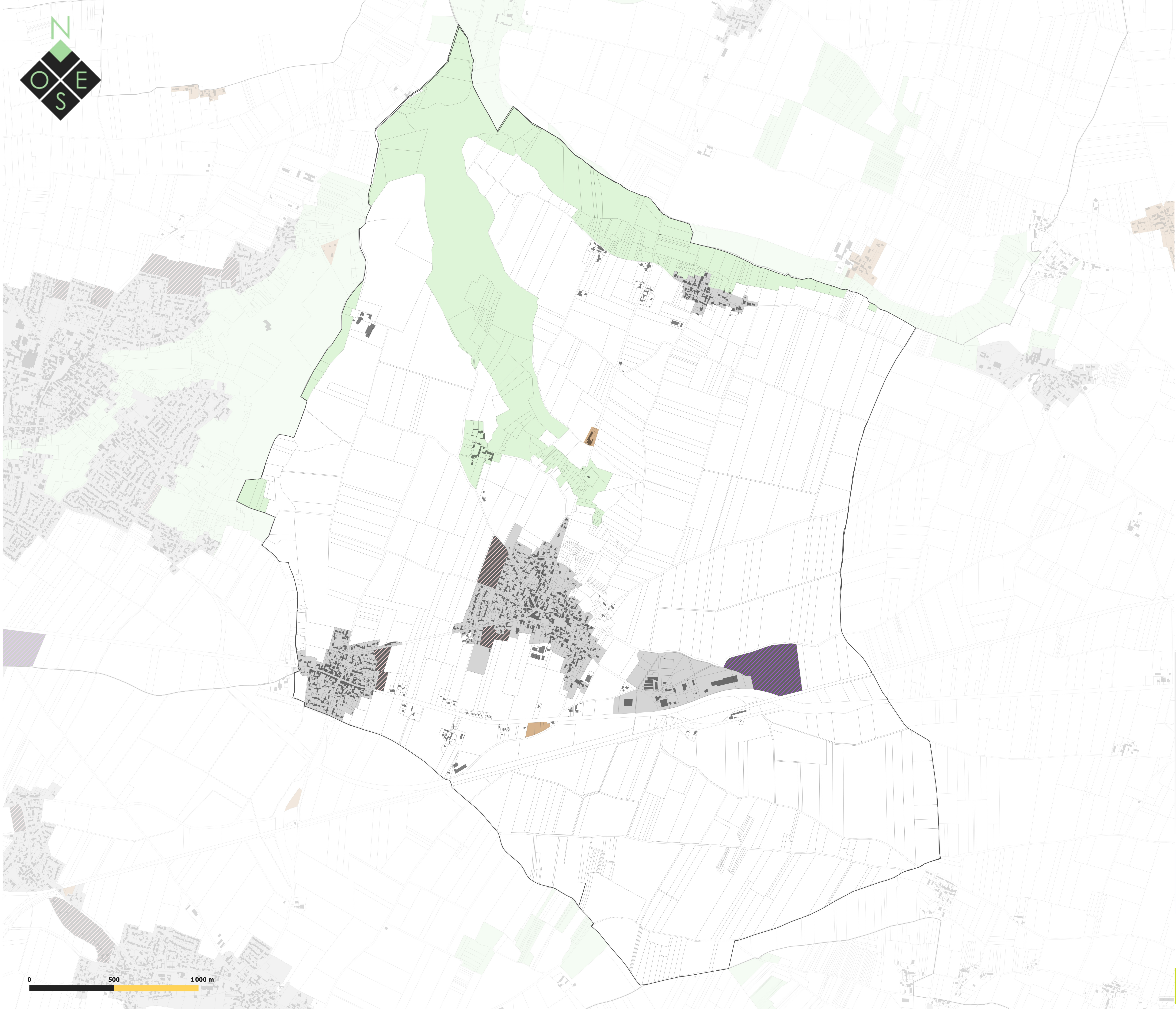


Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ CIRE-D AUNIS



0 500 1 000 m



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

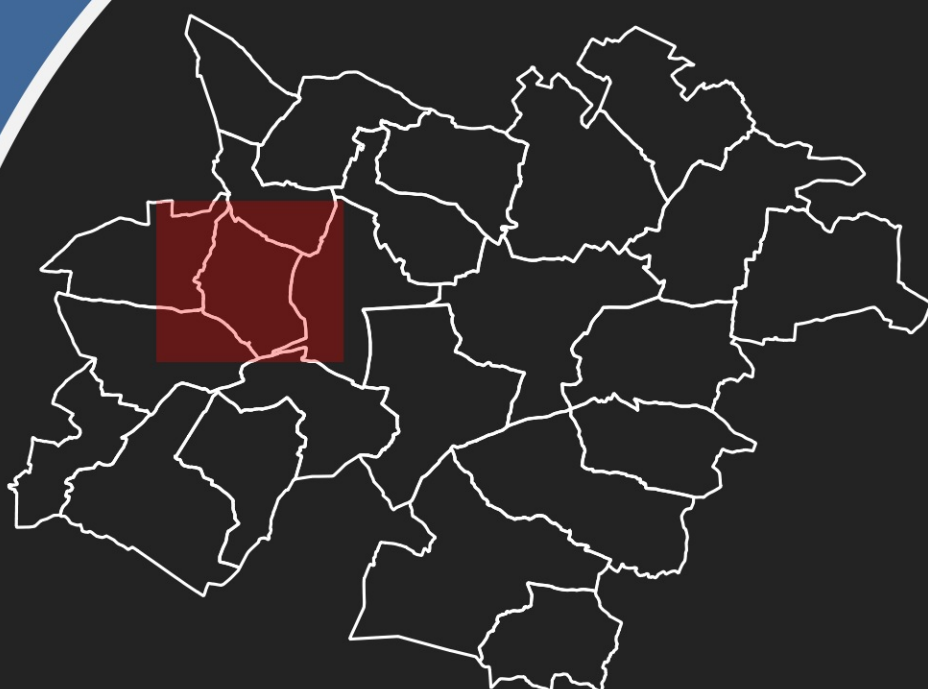
Echelle : 1:7084 ème

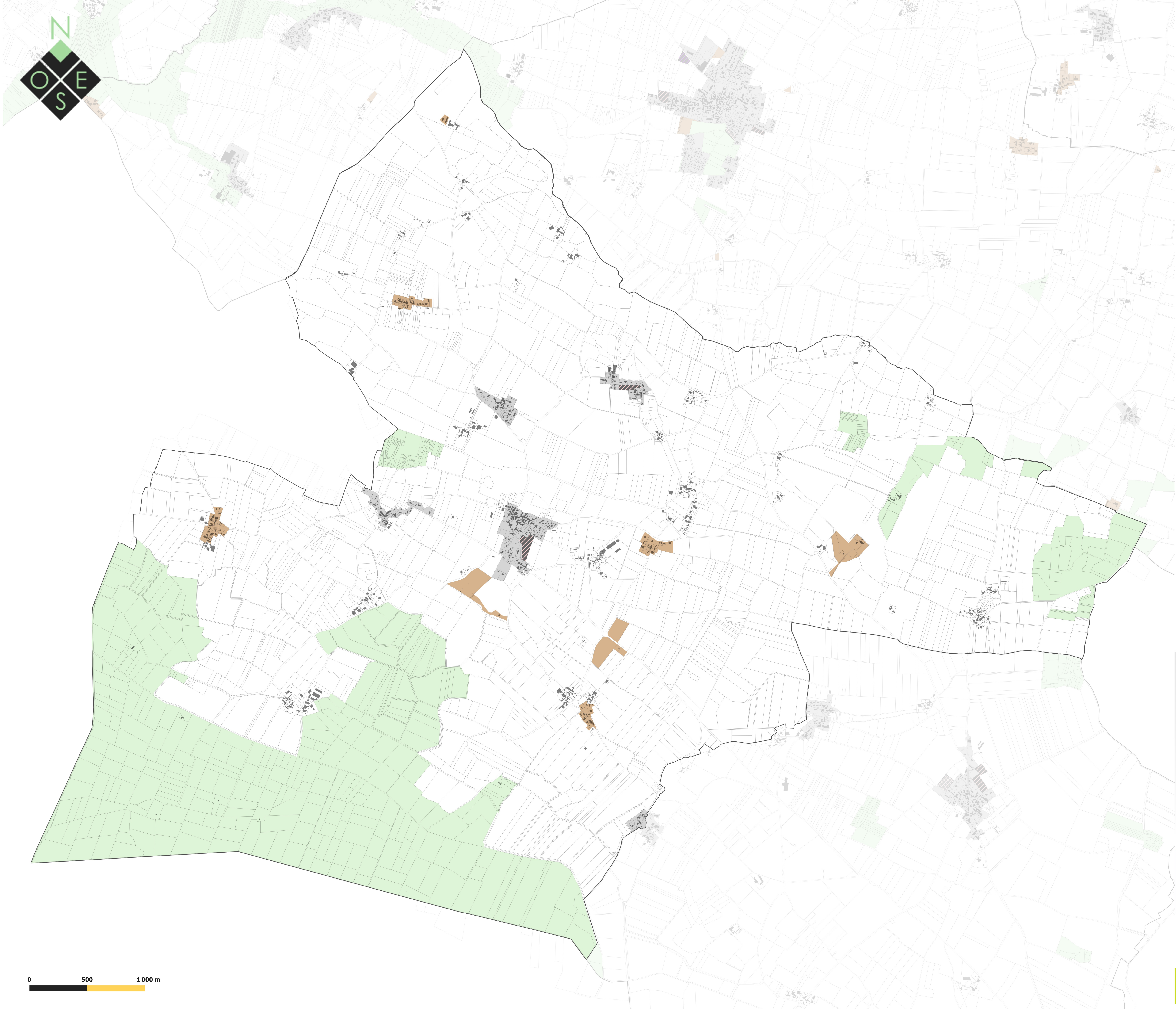
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ FORGES





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

Echelle : 1:10377 ème

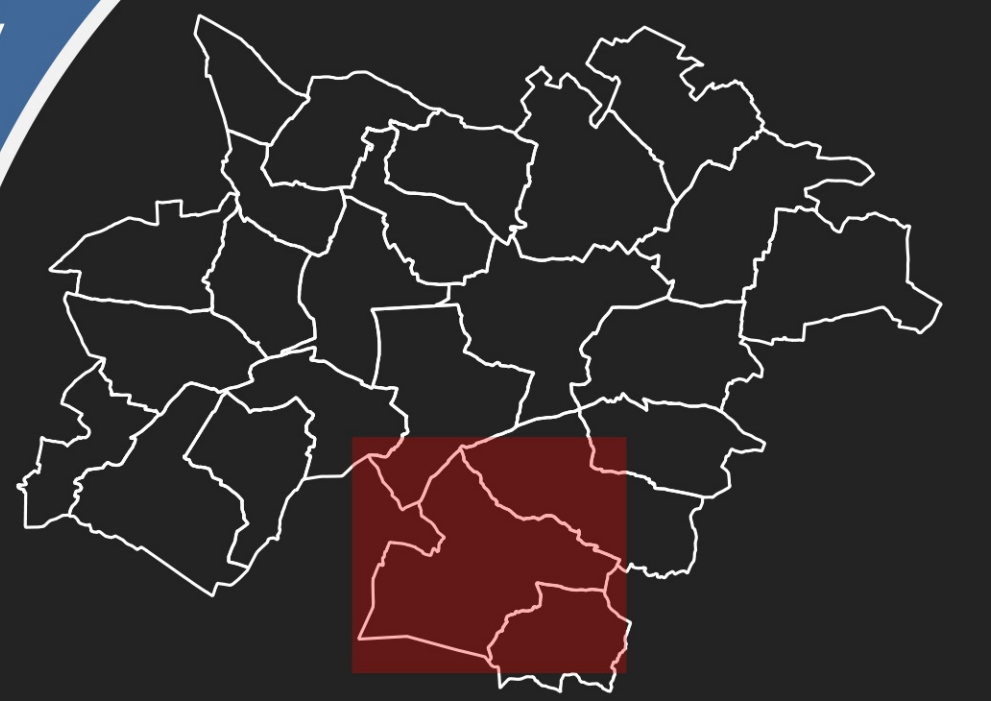
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

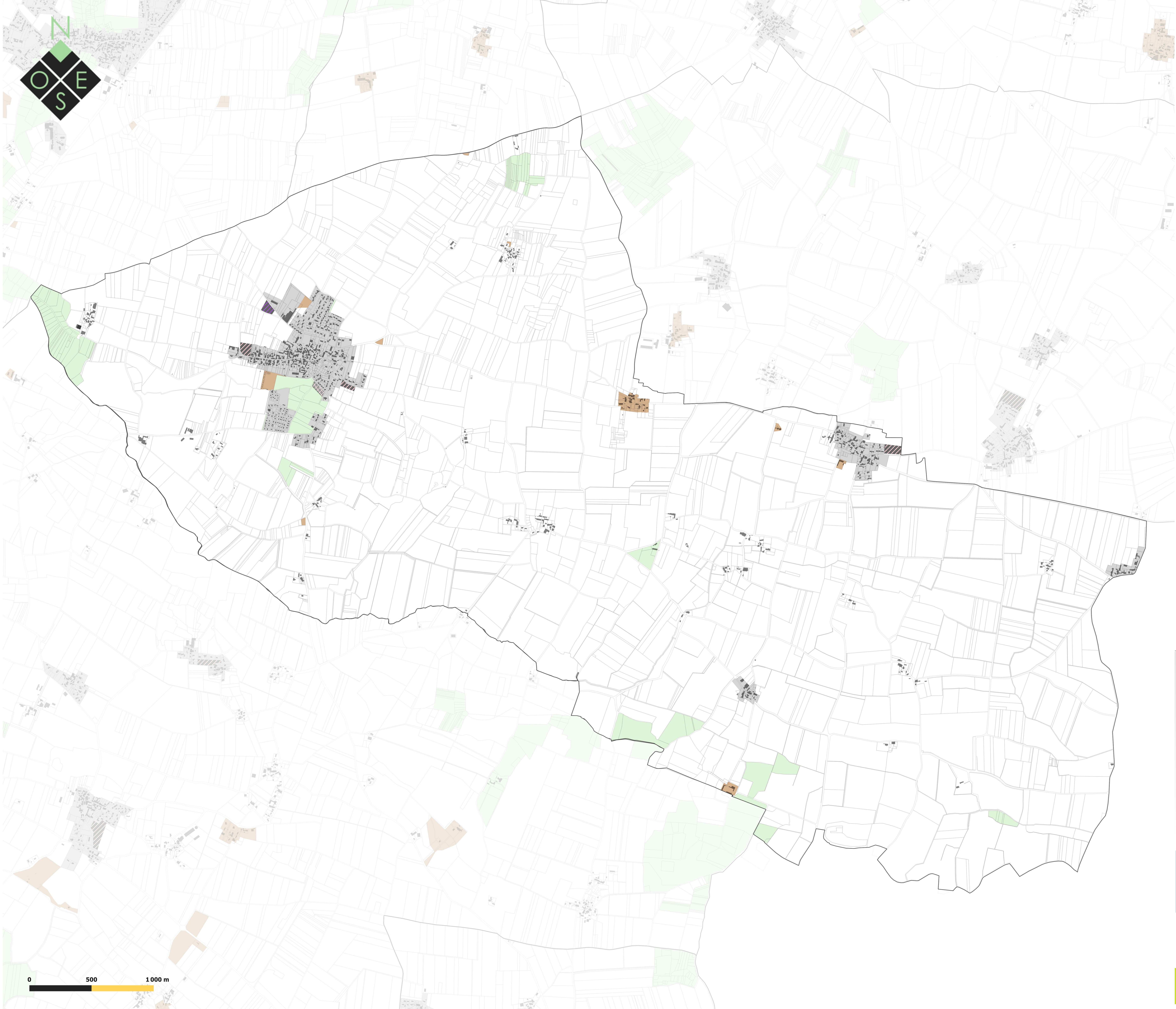


CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ GENOUILLE





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

-  Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

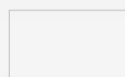
-  Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
-  Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
-  Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

-  Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

-  Bâti
-  Parcelles
-  Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

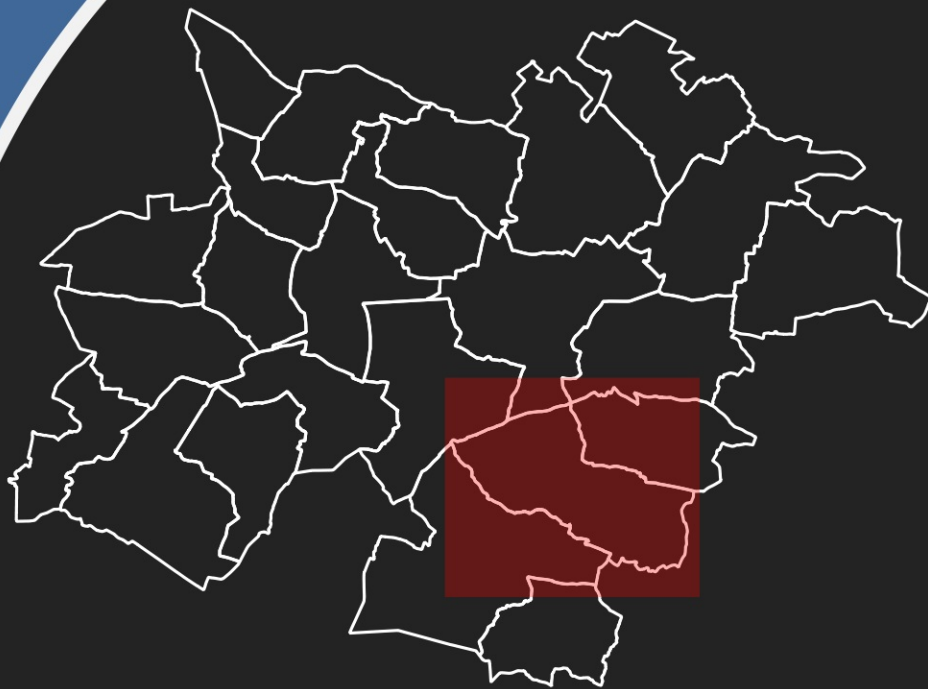
Echelle : 1:9638 ème

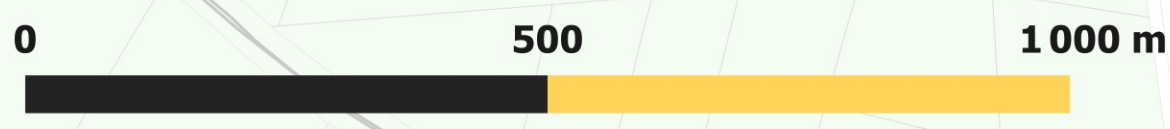
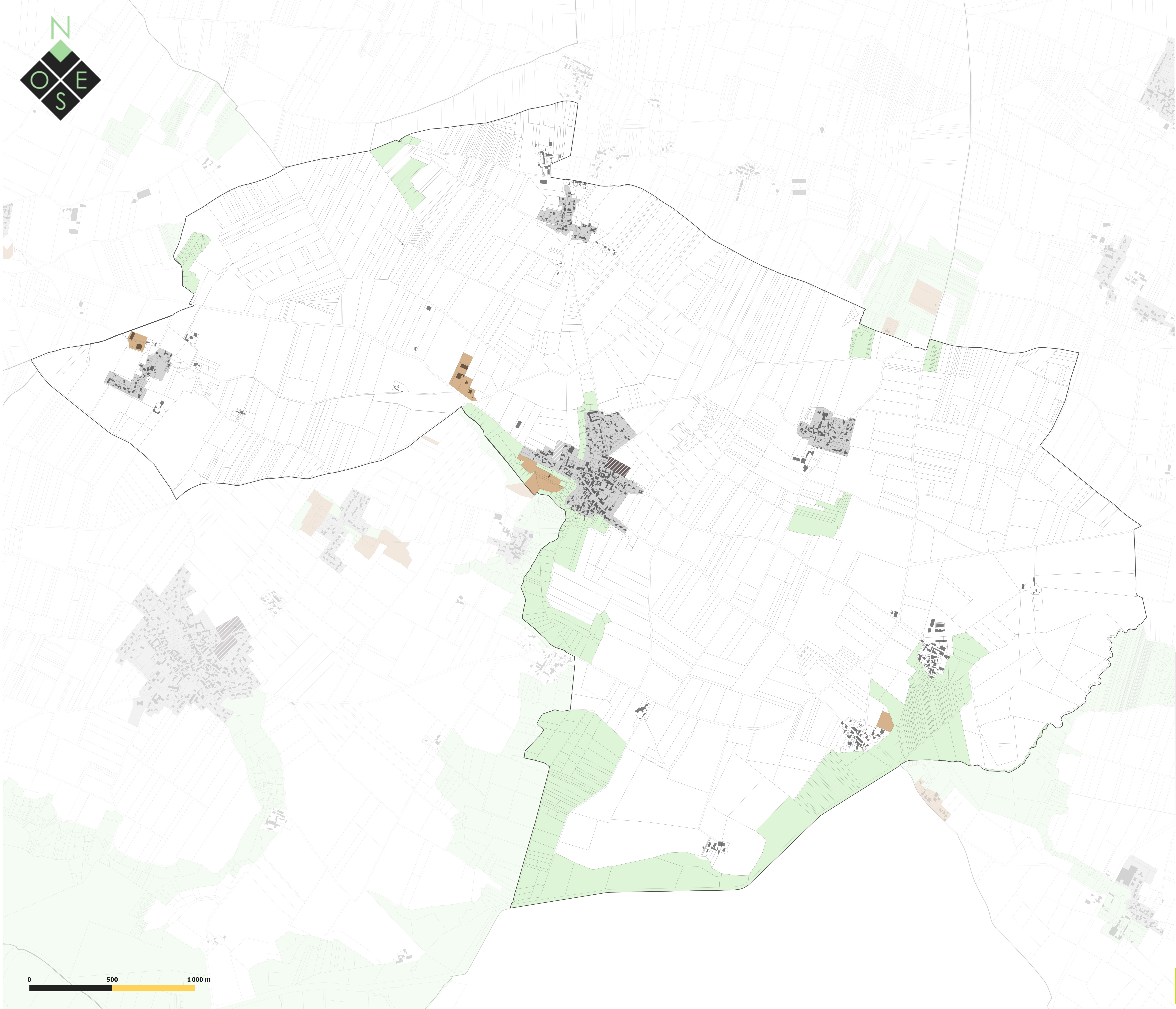
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ LA DEVISE





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

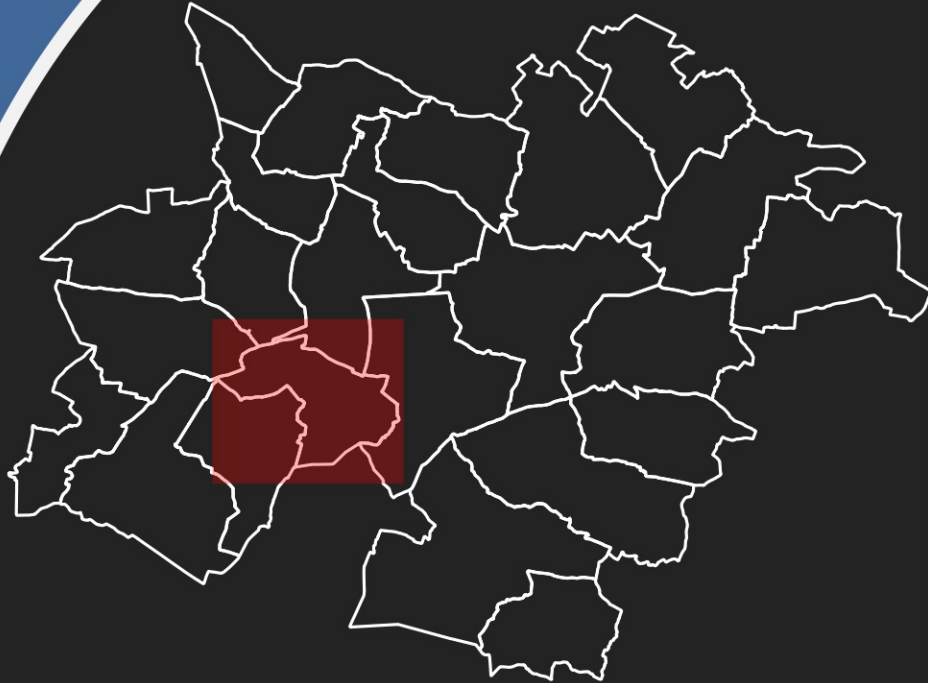
Echelle : 1:7229 ème

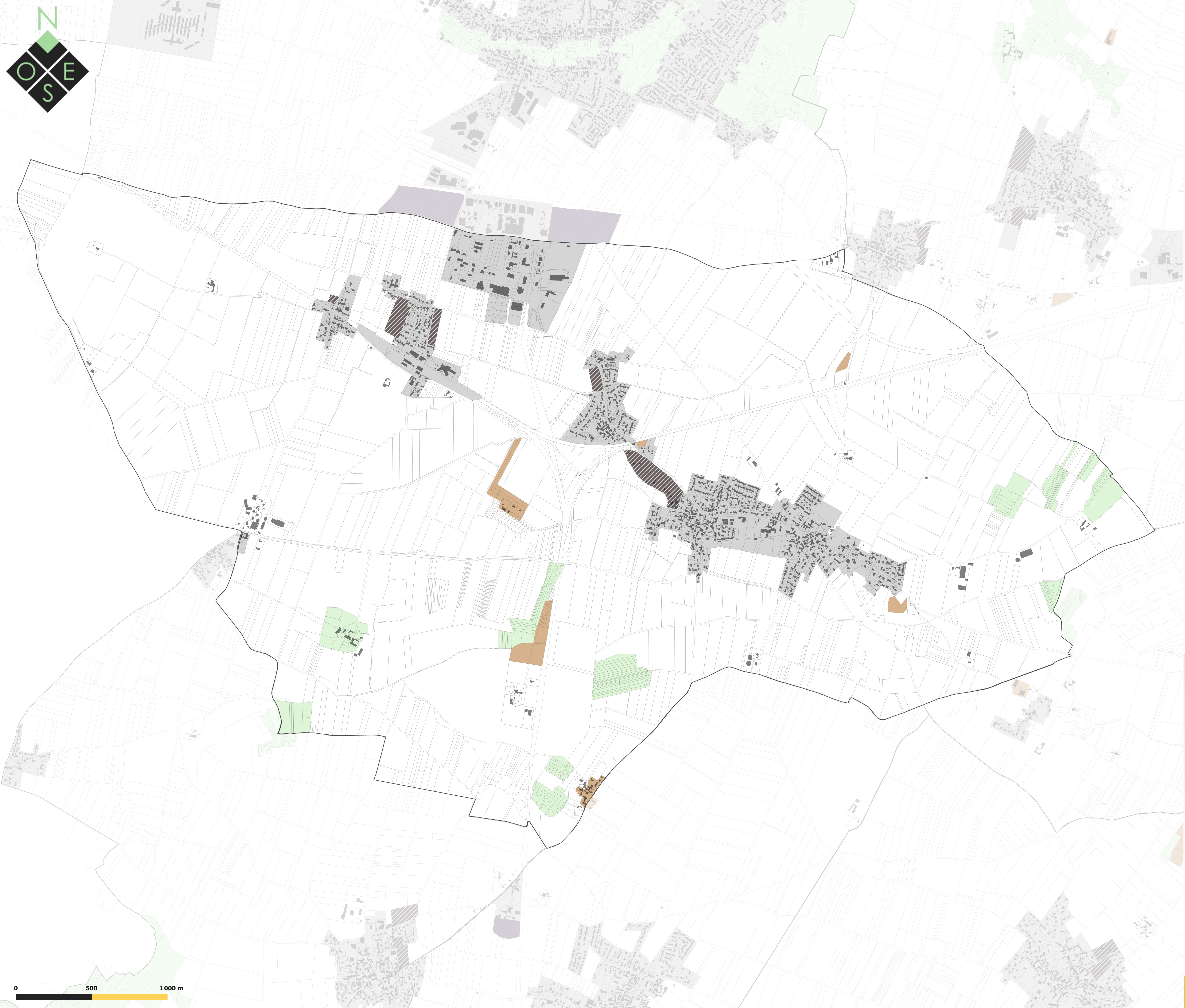
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ LANDRAIS





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

M^{re} Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique

4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

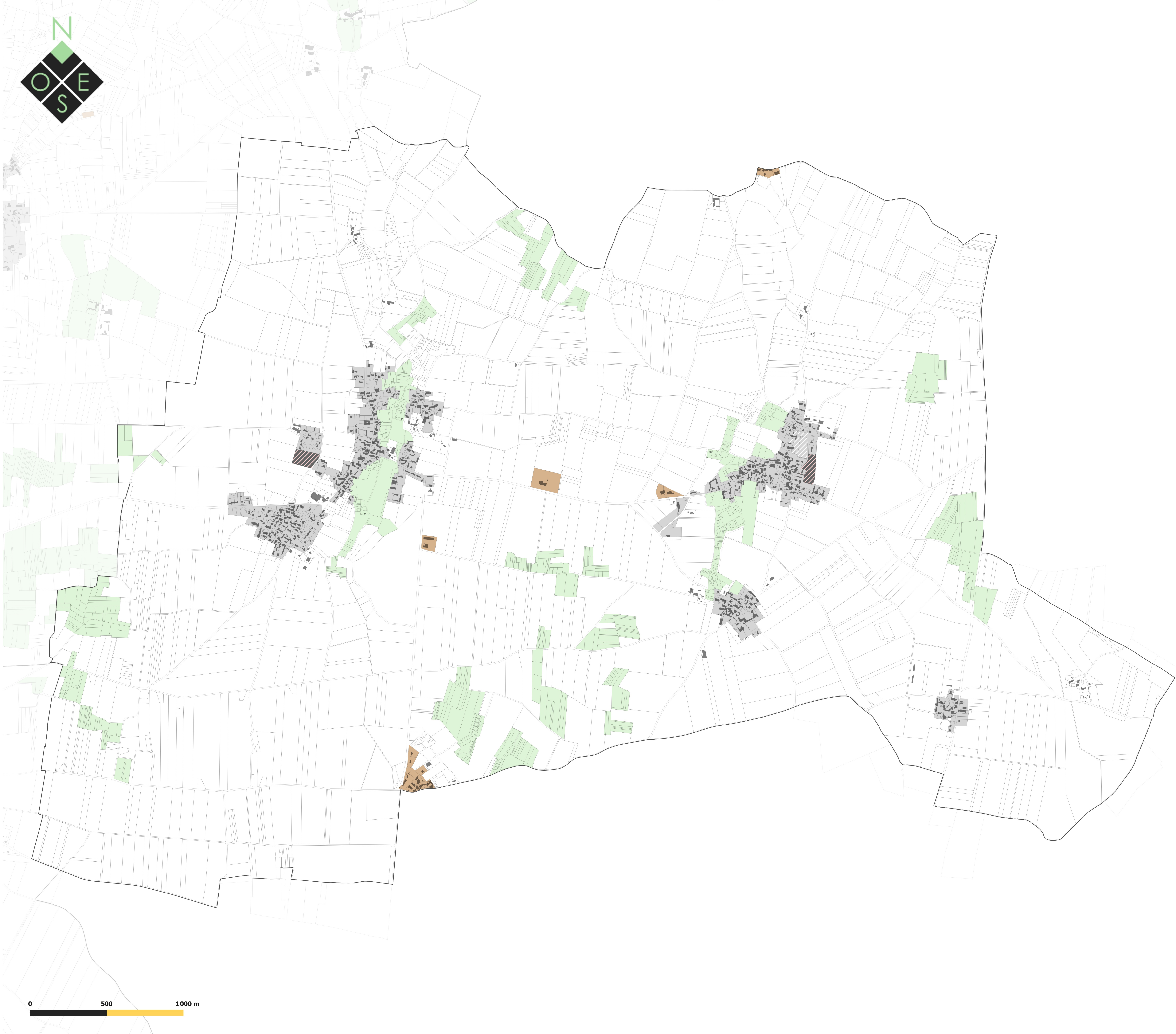
Echelle : 1:8055 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

→ LE THOU

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Mg Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique

4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

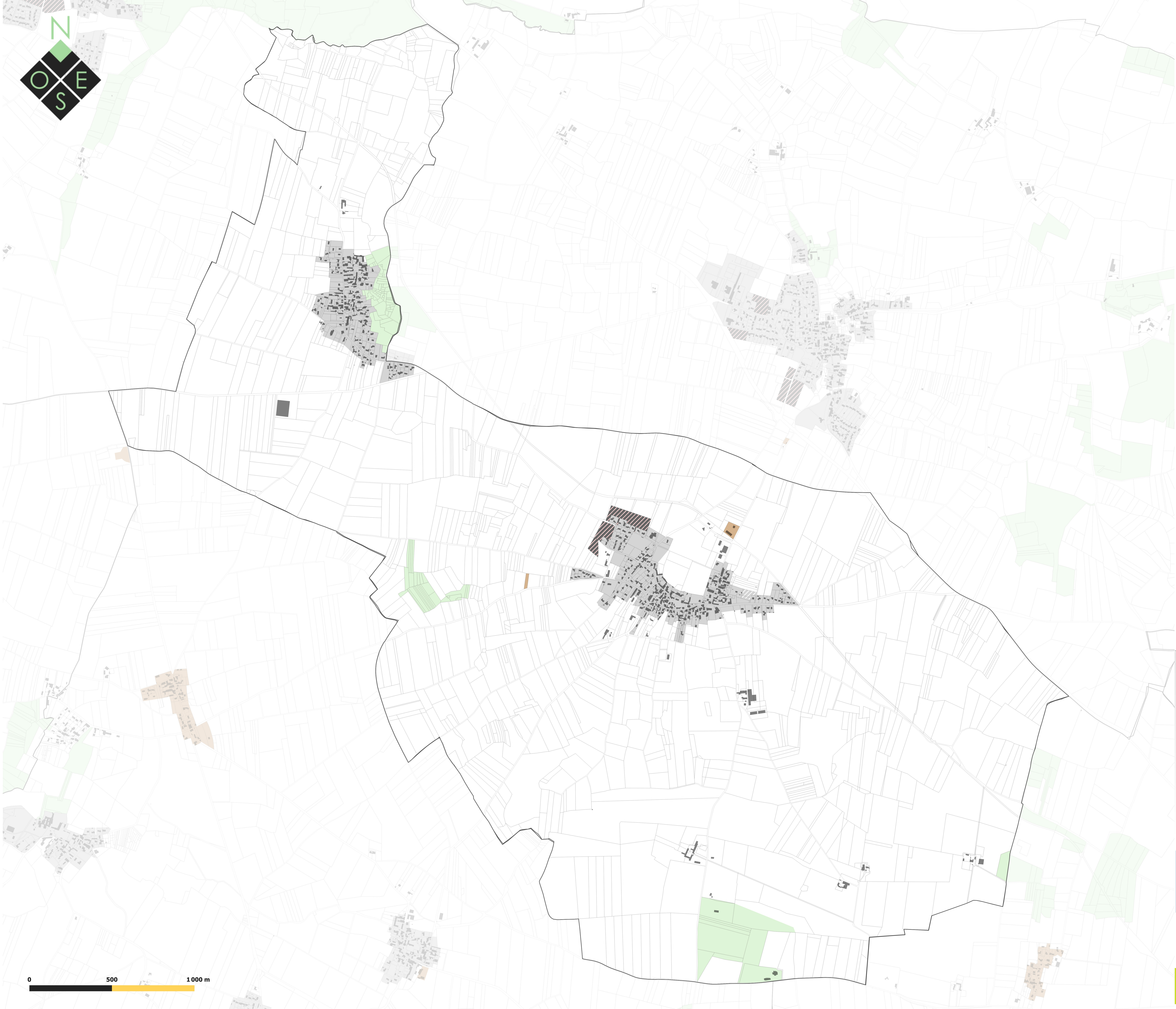
Echelle : 1:8008 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

→ MARSAIS

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

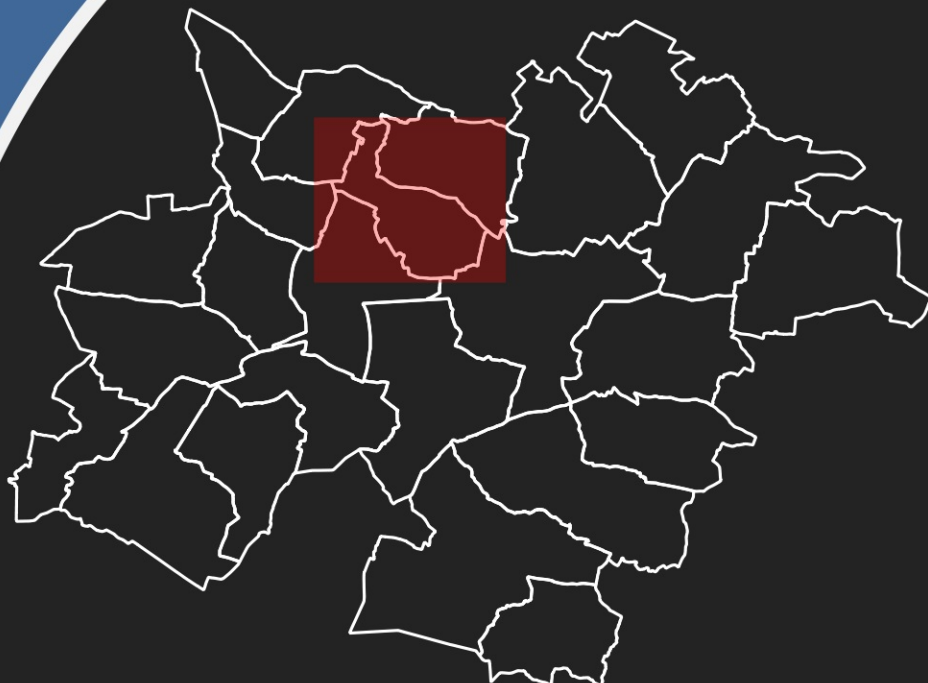
Echelle : 1:7257 ème

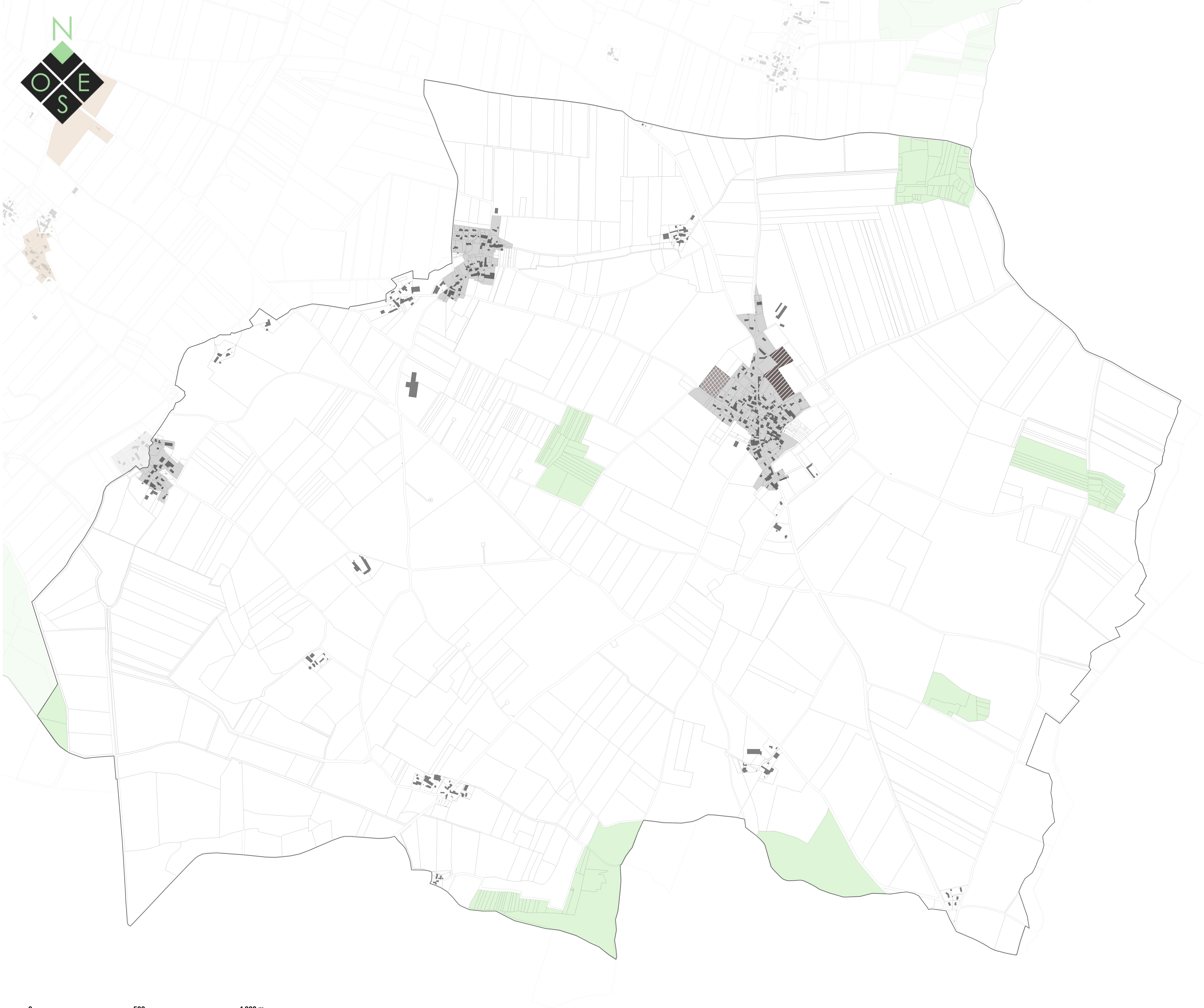
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ PUYRAVAULT





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

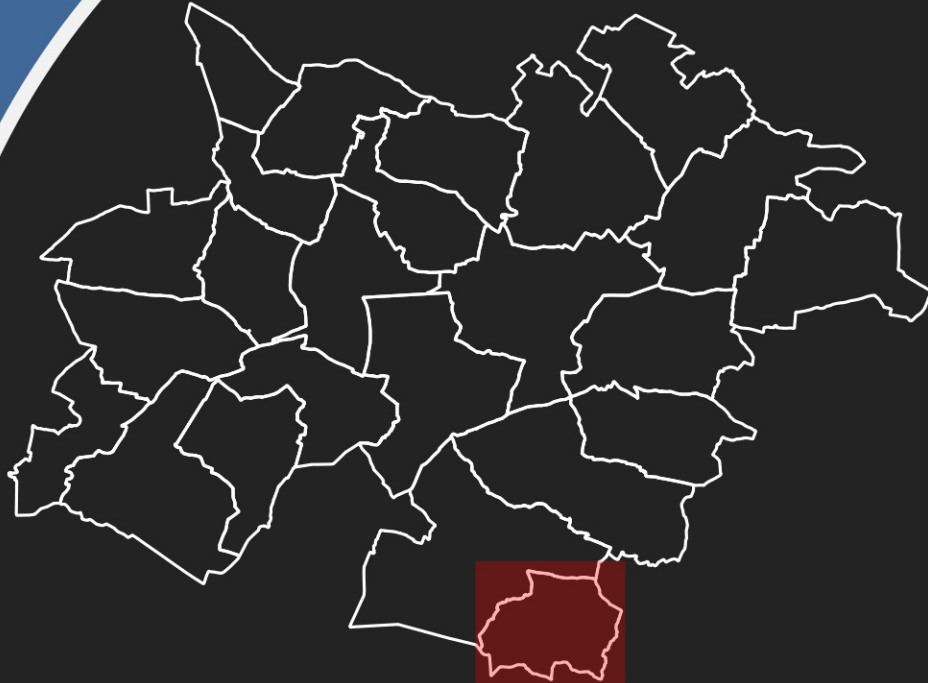
Echelle : 1:5665 ème

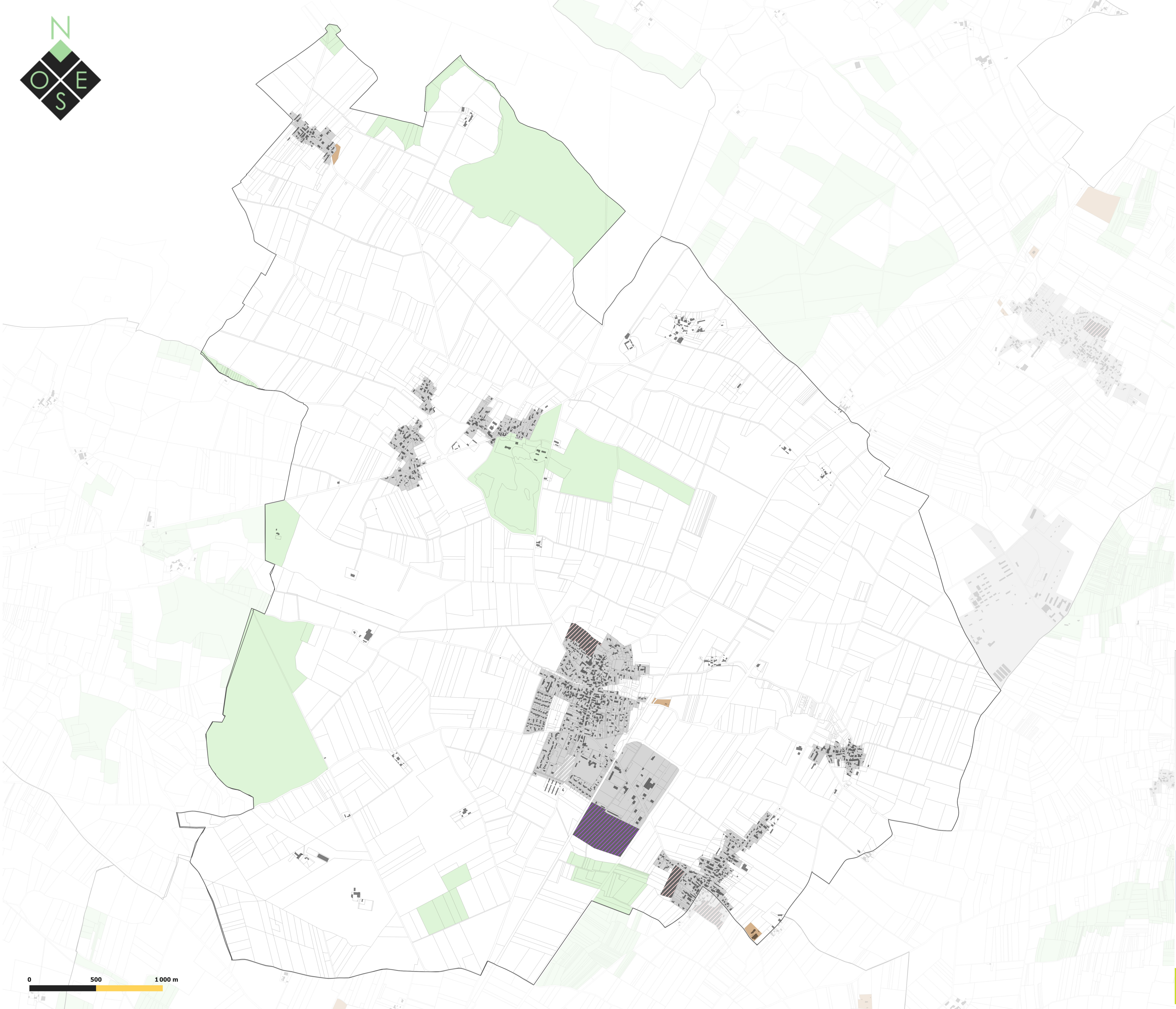
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SAINT-CREPIN





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

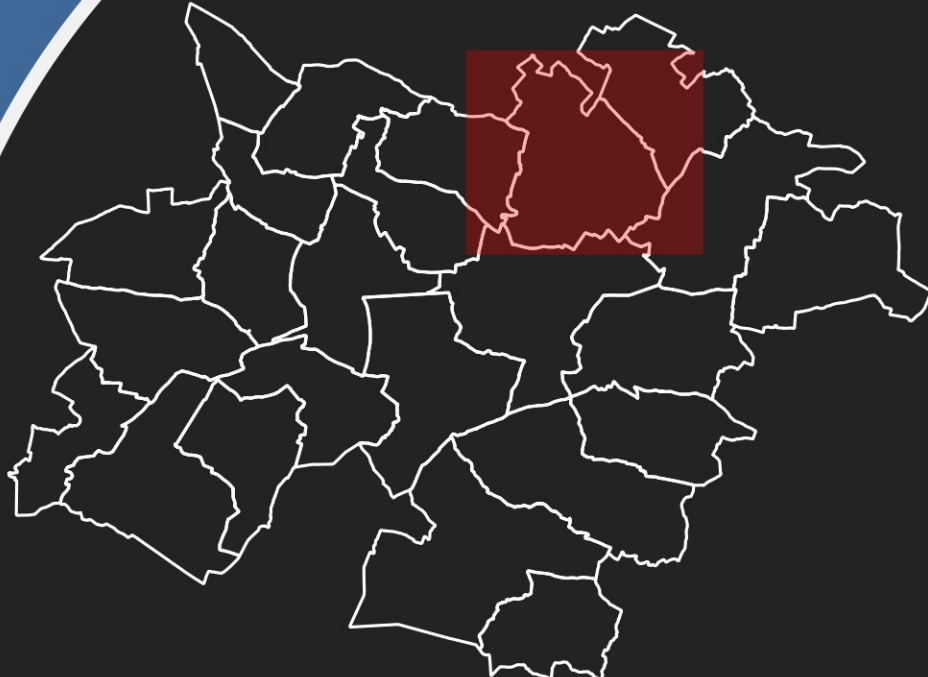
Echelle : 1:8983 ème

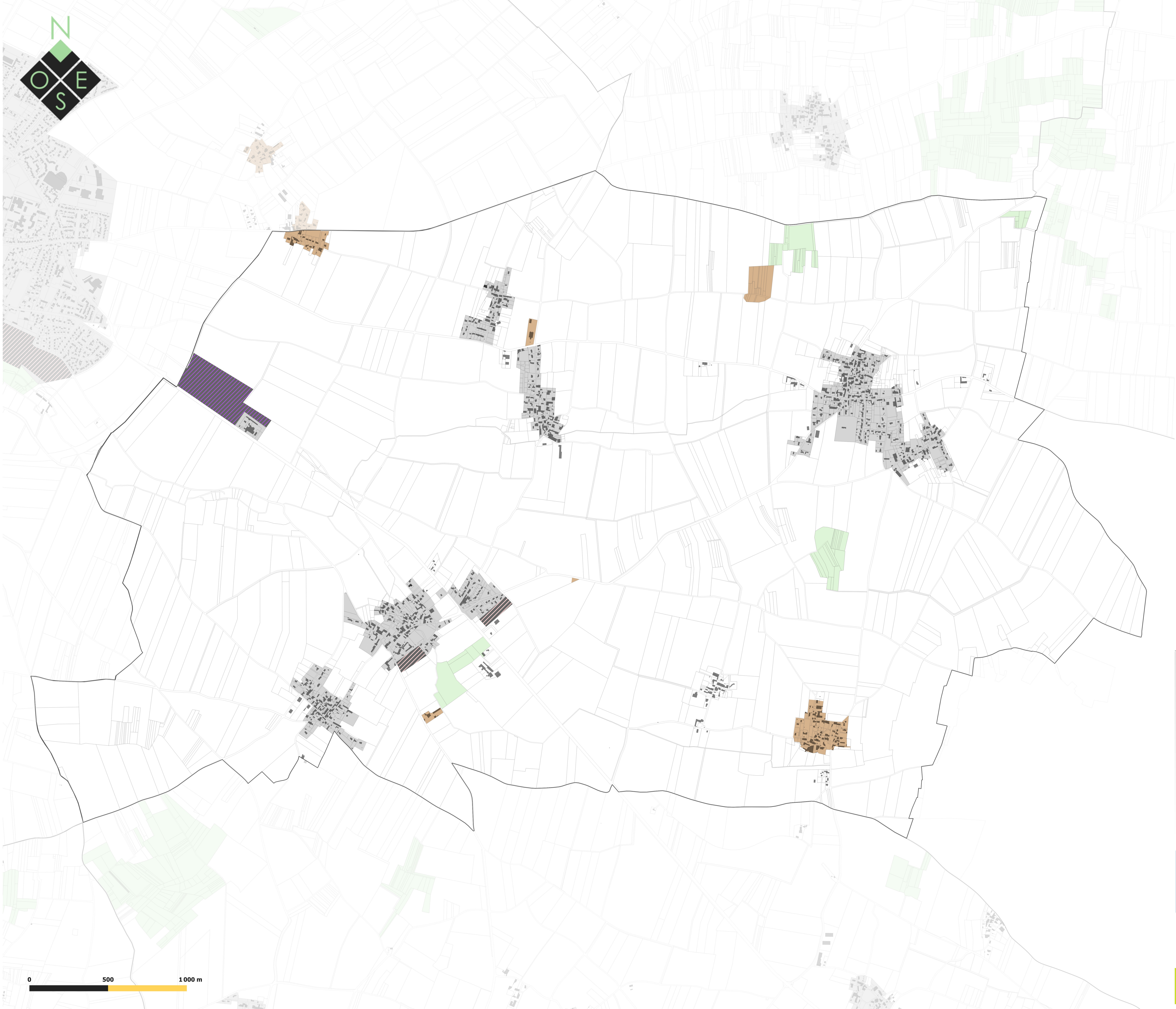
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SAINT-GEORGES-DU-BOIS





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

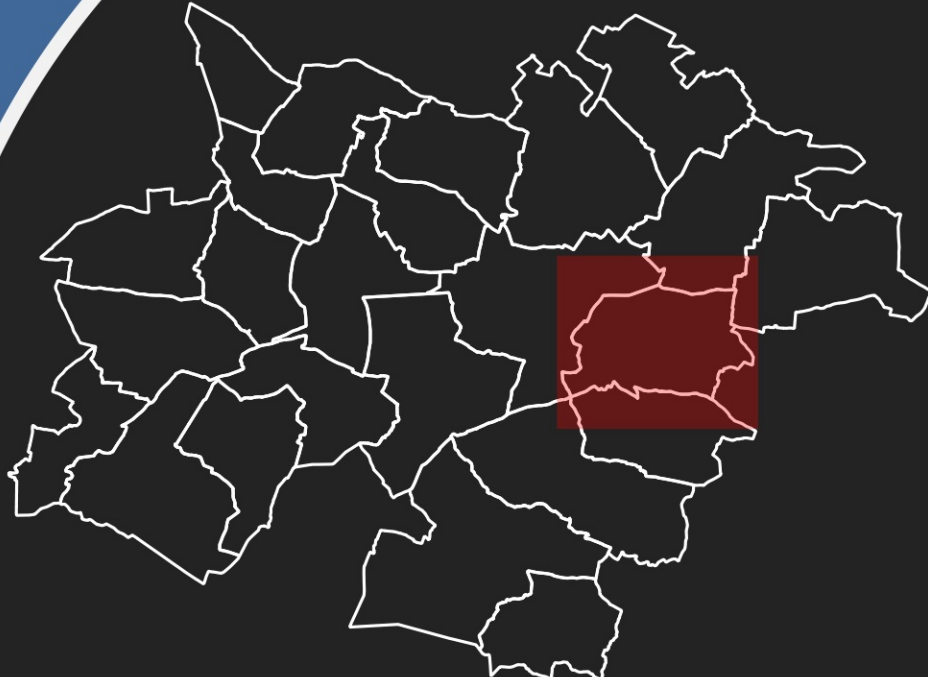
Echelle : 1:7611 ème

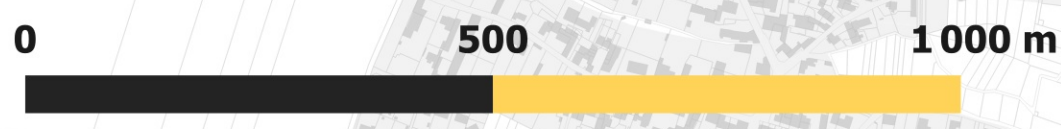
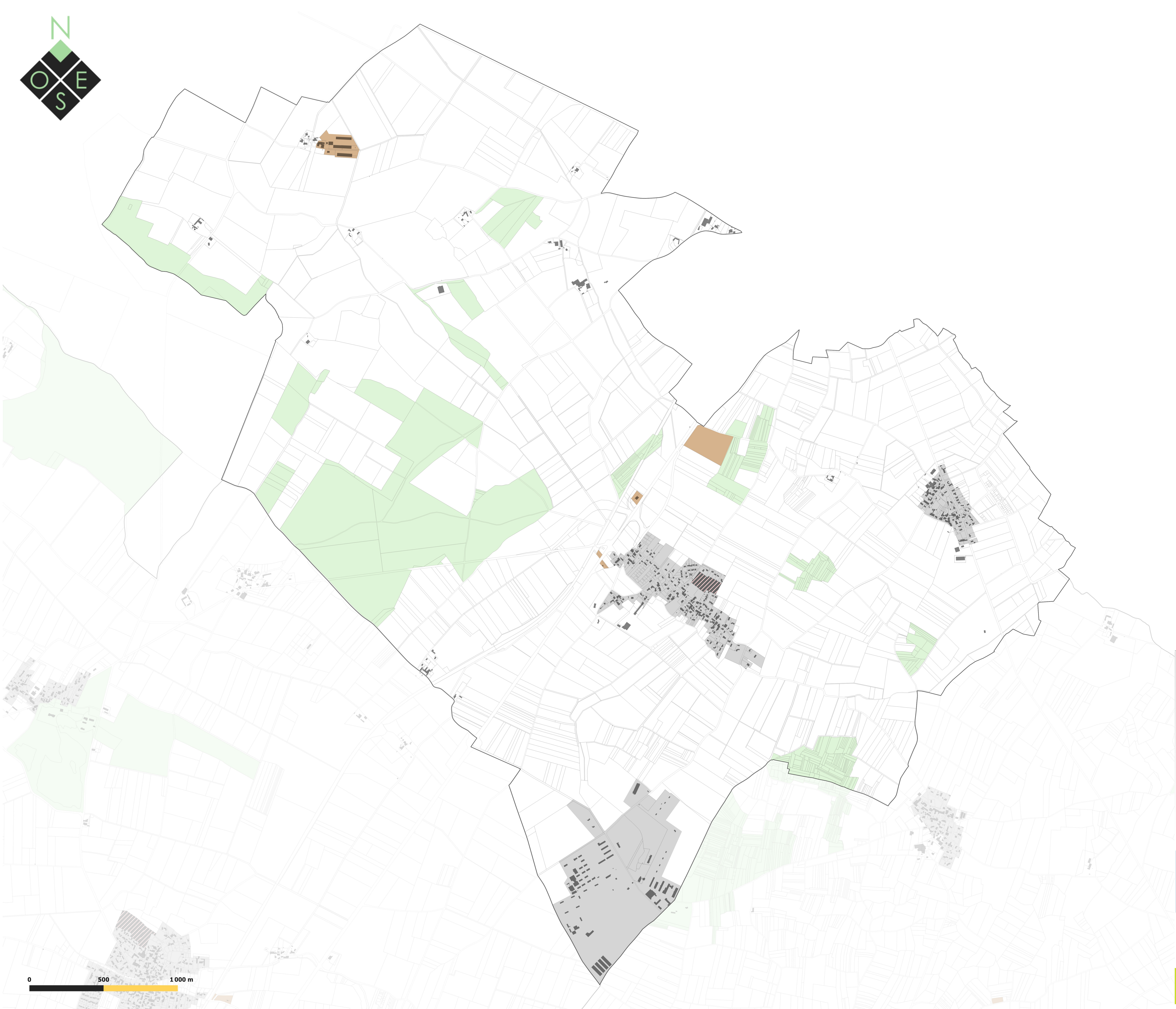
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil
le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SAINT-MARD





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

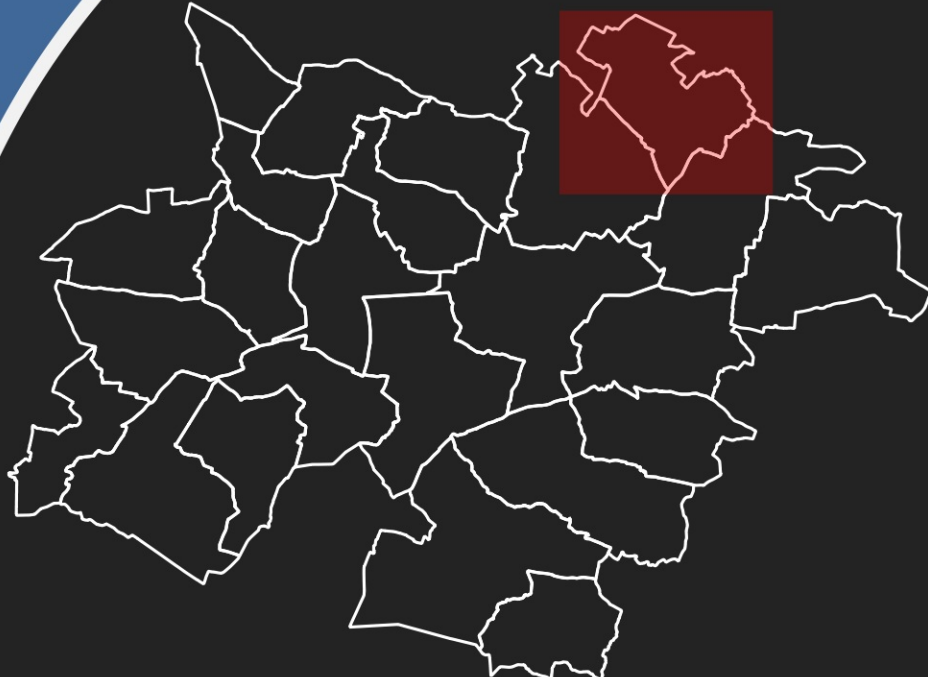
Echelle : 1:8072 ème

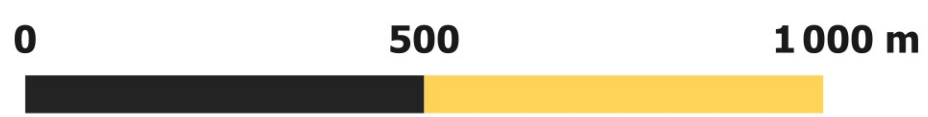
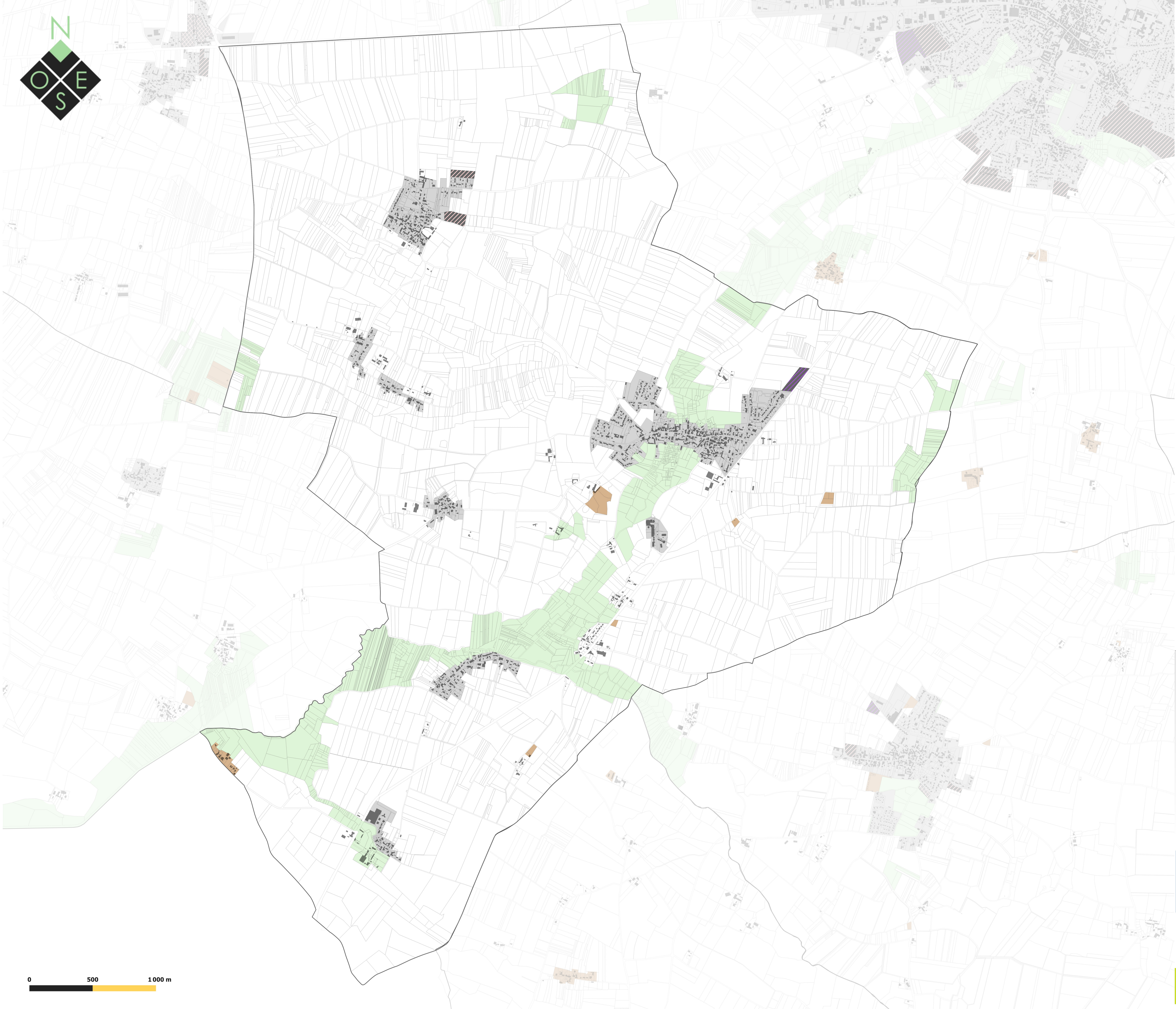
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SAINT-PIERRE-D AMILLY





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

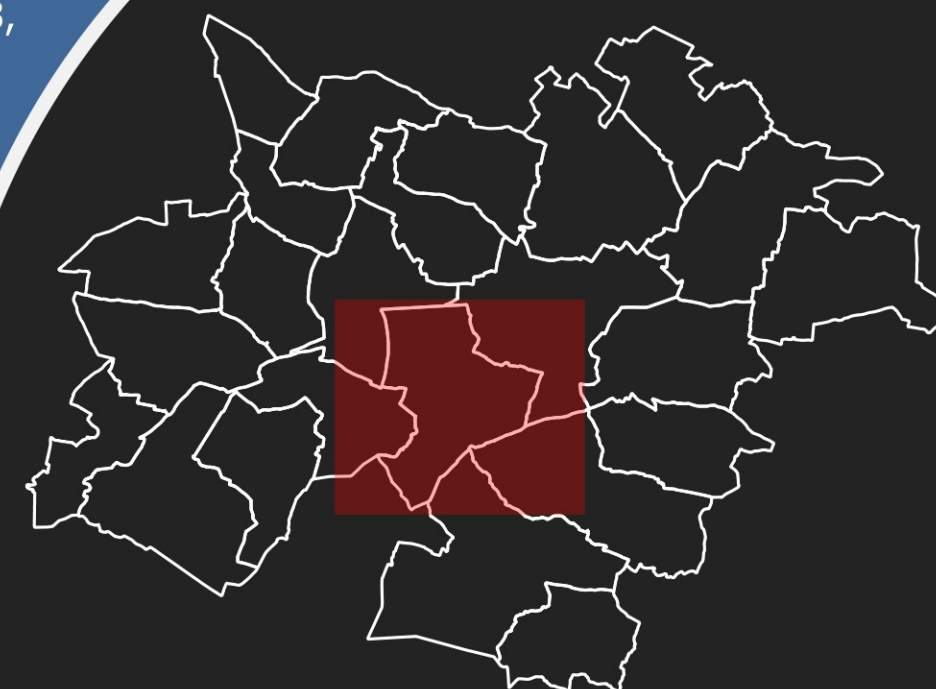
Echelle : 1:9464 ème

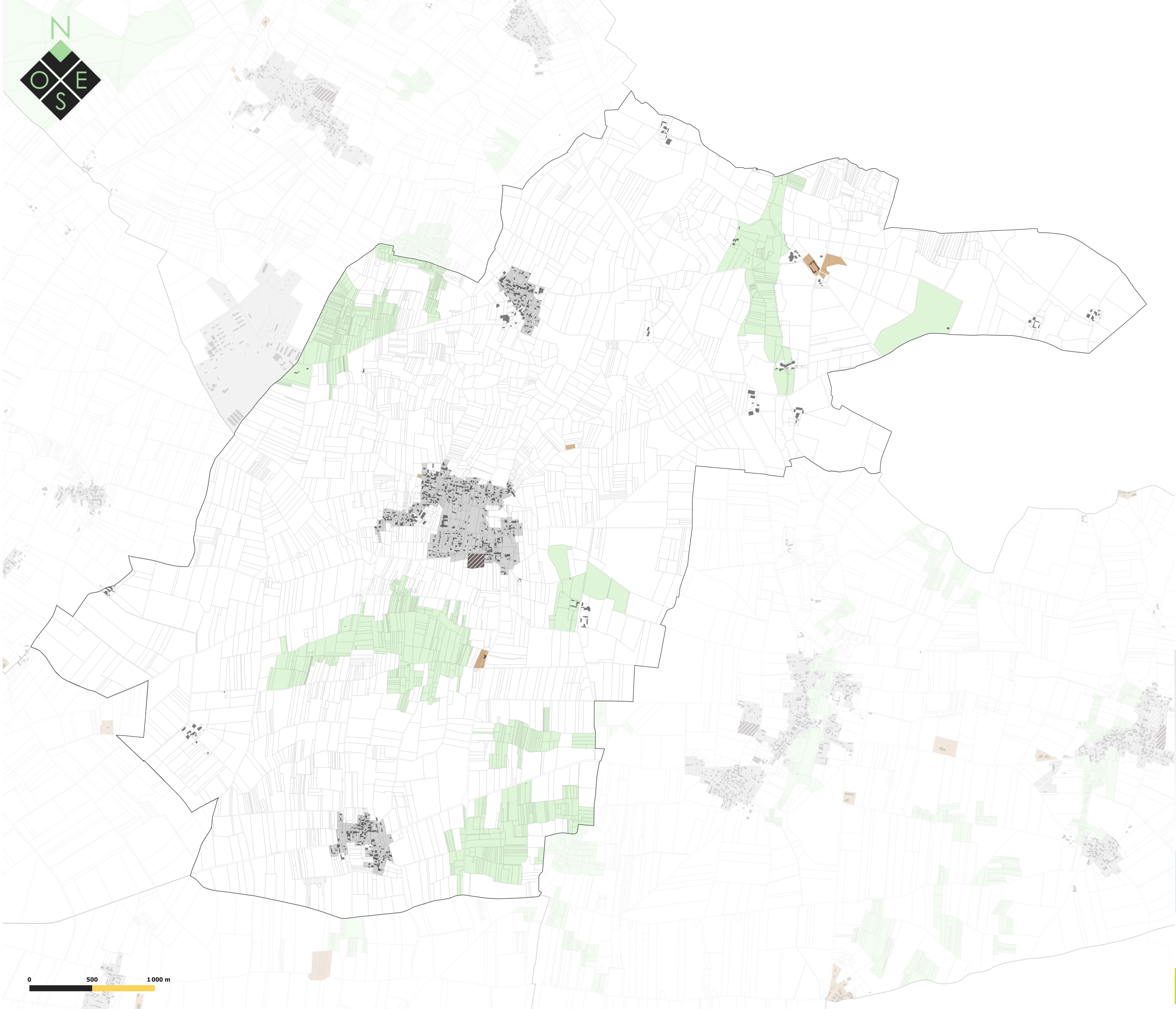
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SAINT-PIERRE-LA-NOUE





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

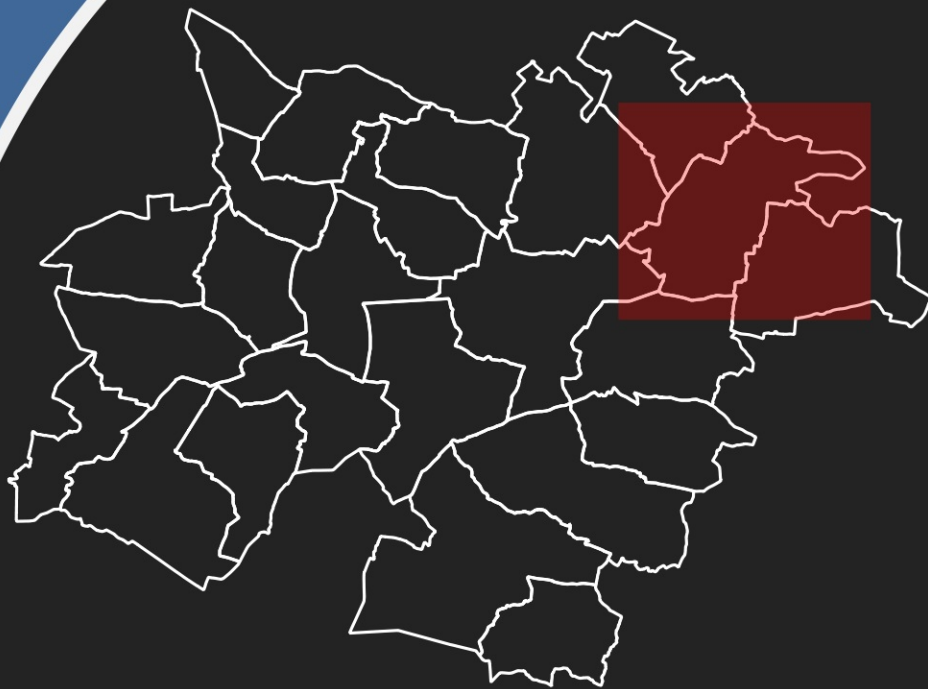
Echelle : 1:9545 ème

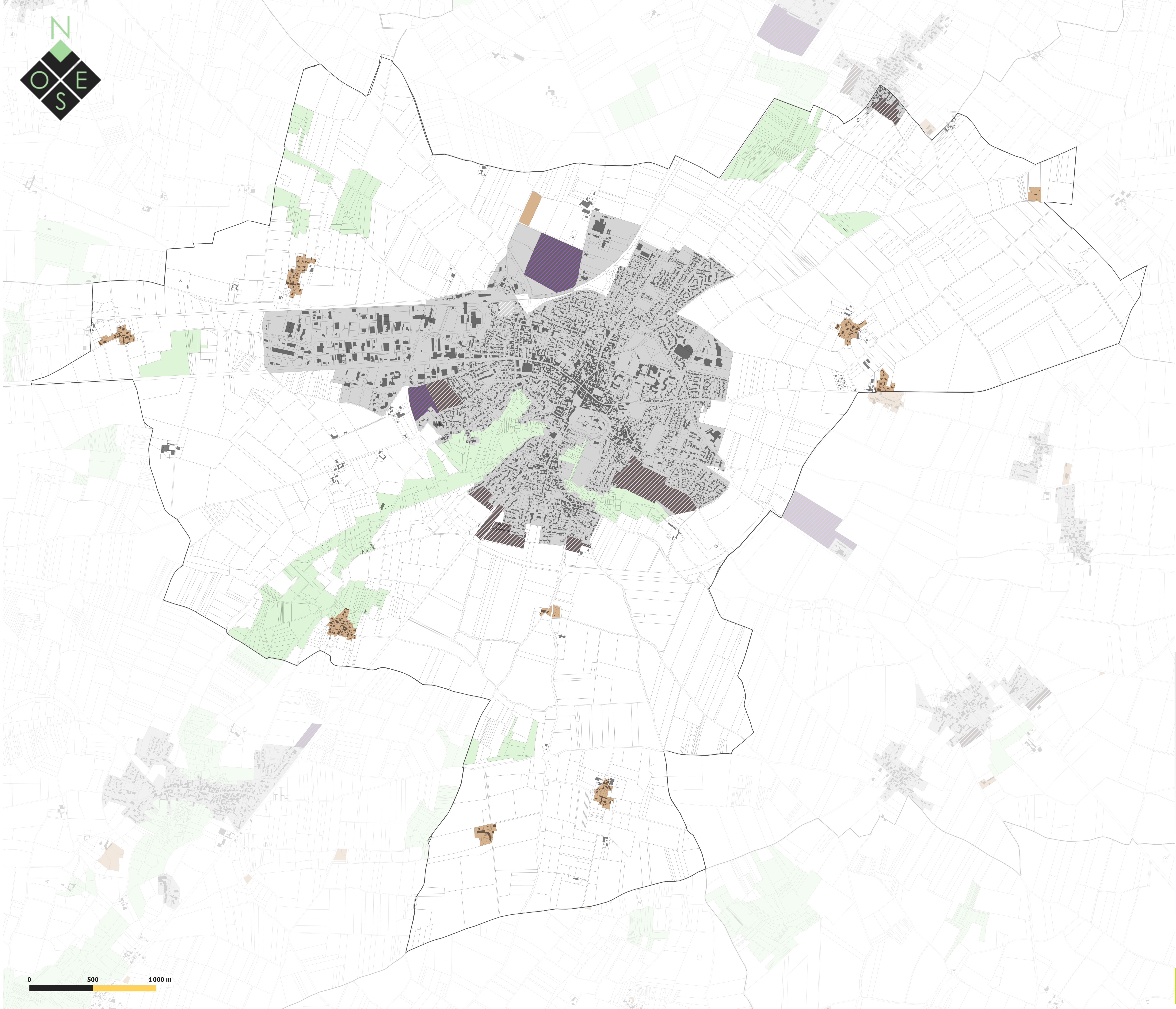
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

→ SAINT-SATURNIN-DU-BOIS



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

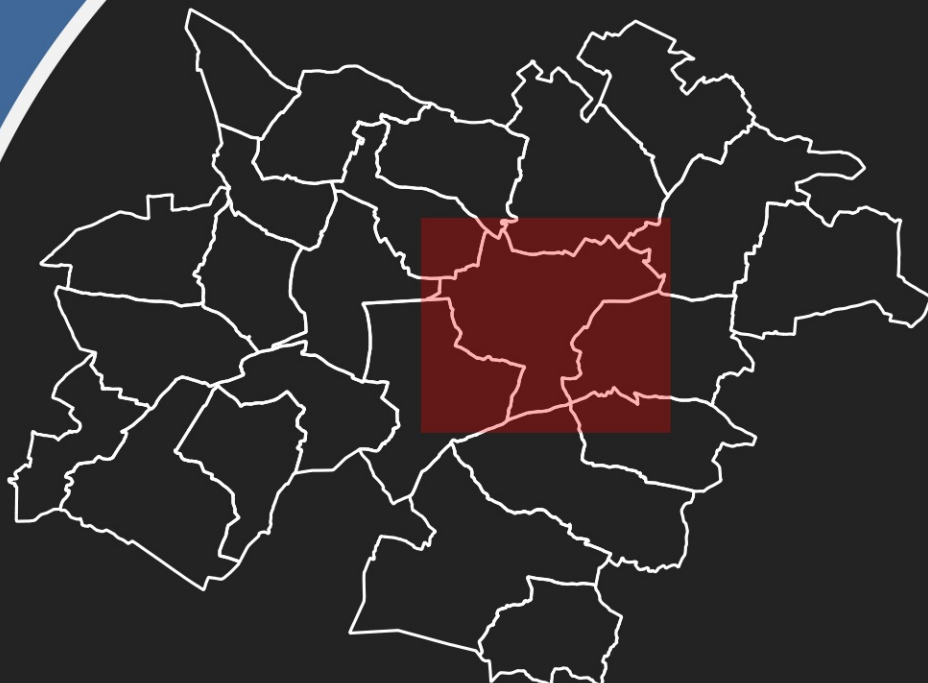
Echelle : 1:9444 ème

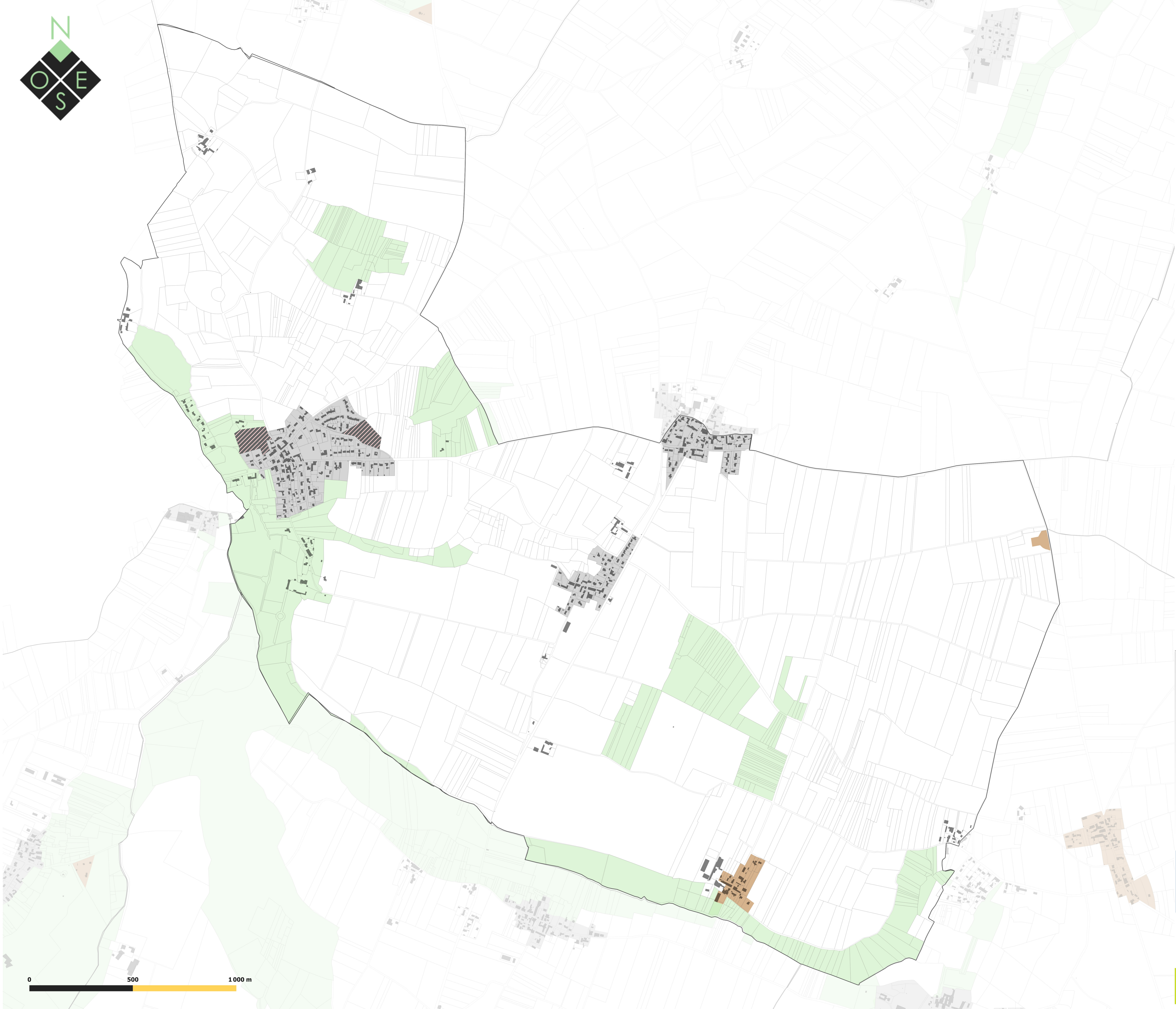
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SURGERES





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

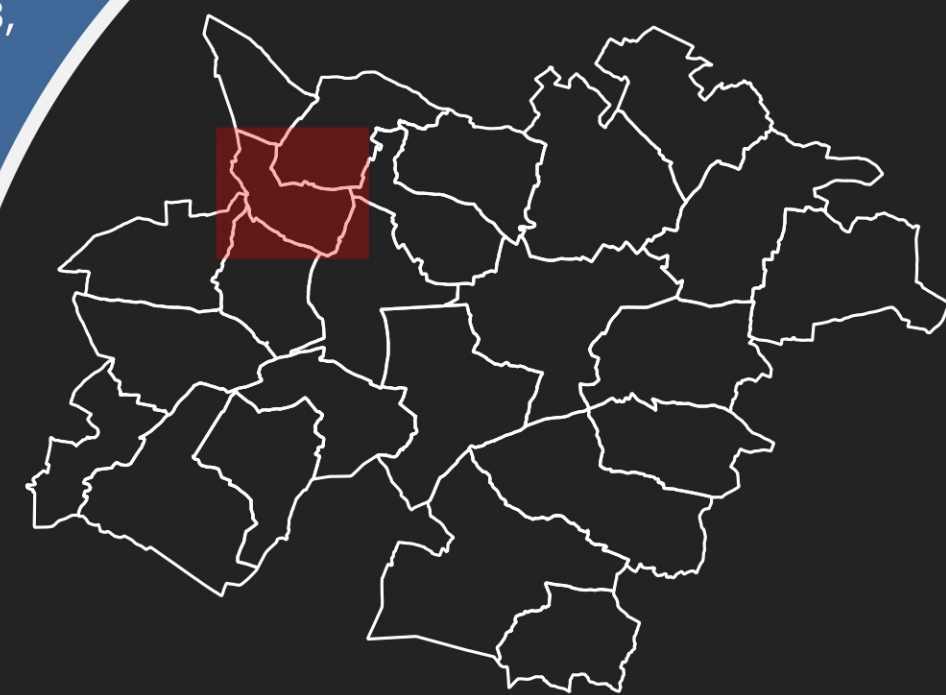
Echelle : 1:5789 ème

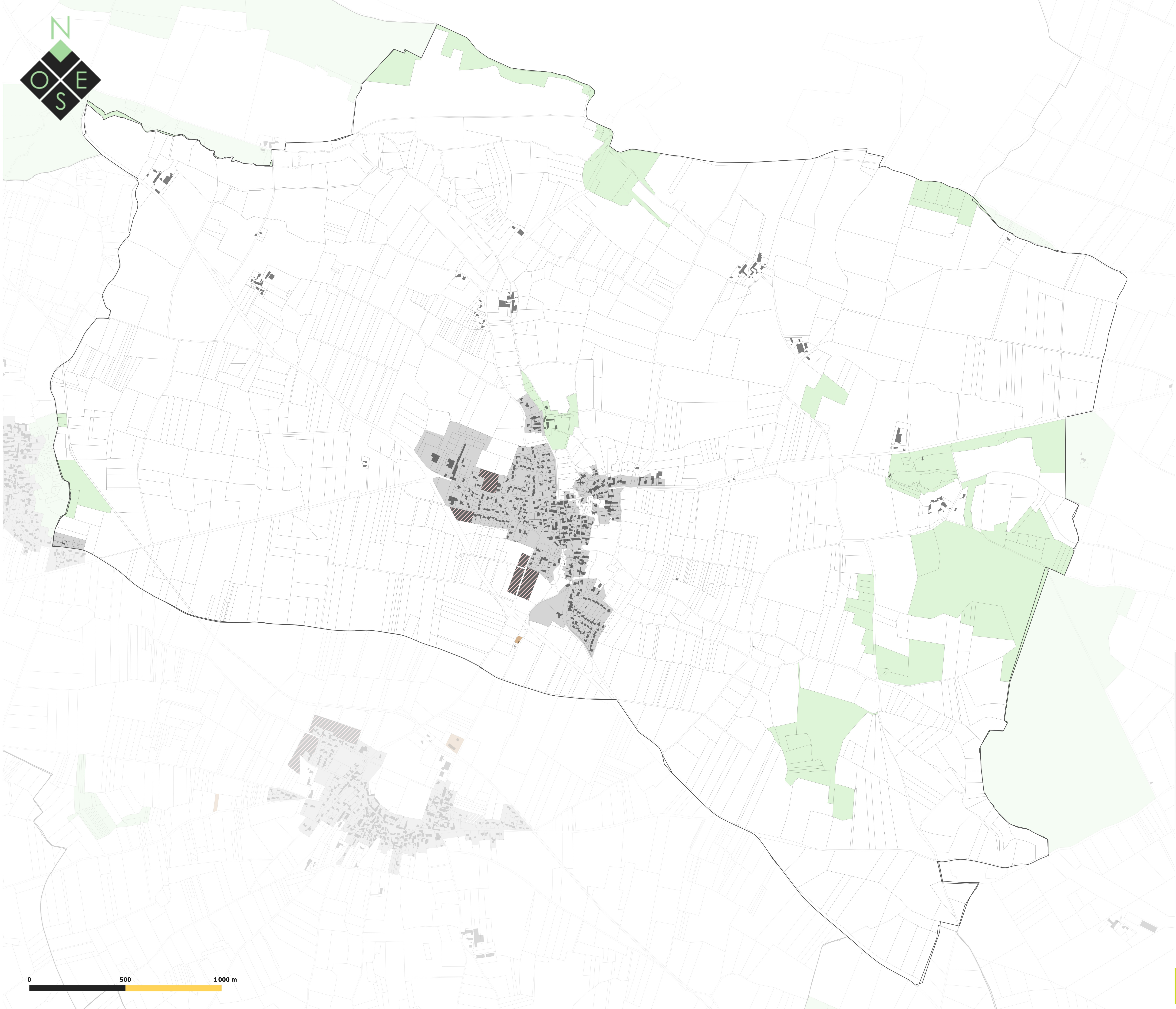
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ VIRSON





LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

Echelle : 1:6234 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ VOUE

